Le magazine de l'ASSOCIATION DES SOCIETES D'ASSURANCES DU CAMEROUN

ASAC

Assurances & Sécurité

N° 040 Mai 2017

CAMEROON BUSINESS FORUM

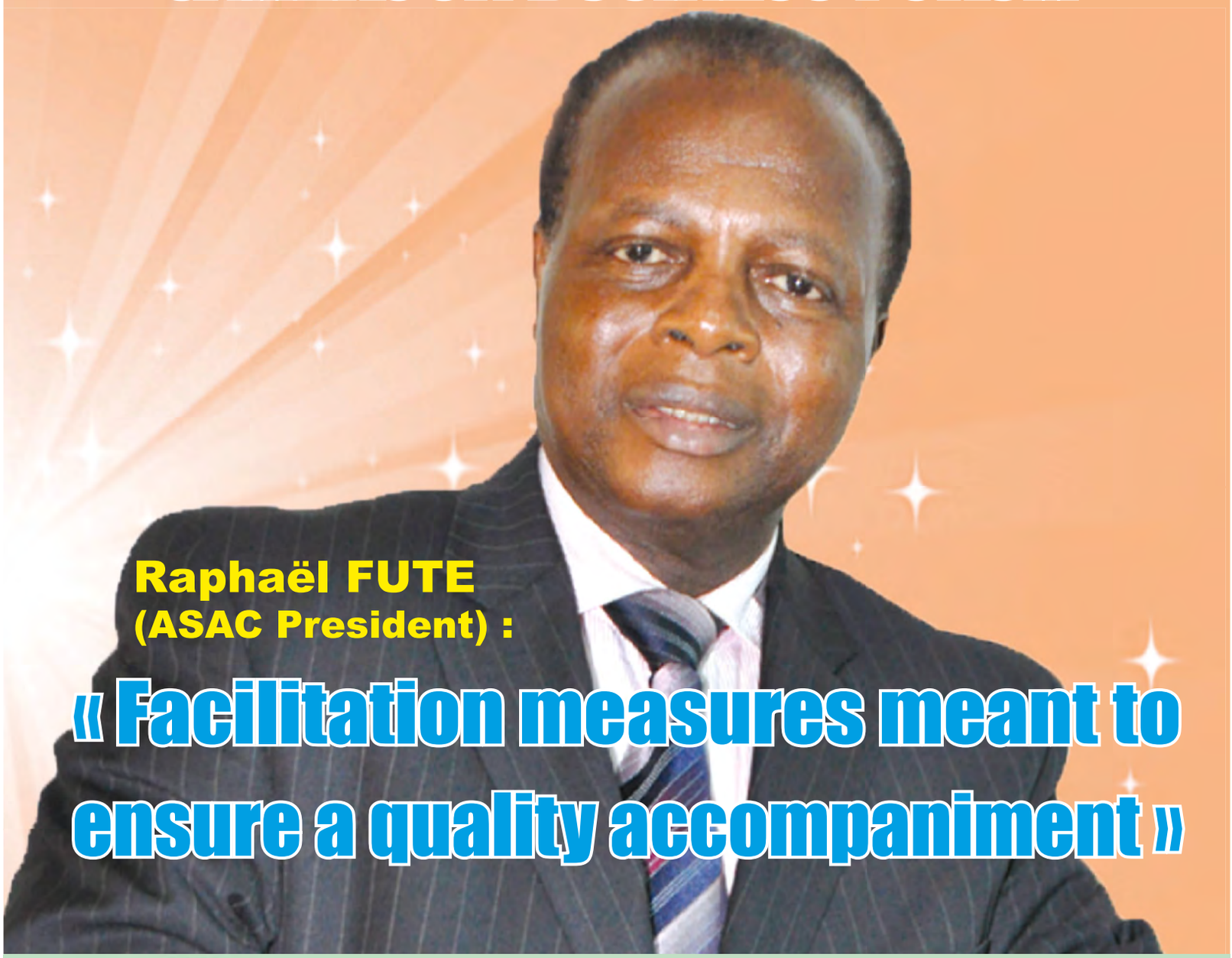

Raphaël FUTE
(ASAC President) :

« Facilitation measures meant to ensure a quality accompaniment »

NOUVEAUX ENJEUX REGLEMENTAIRES ET DEFIS OPERATIONNELS :

Quelle stratégie pour l'assurance Africaine ?

A S S U R A N C E S

Un Réservoir de Sécurité

NOTRE RESEAU :

CAMEROUN - COTE D'IVOIRE - BENIN
REPUBLIQUE DE GUINEE - GUINEE EQUATORIALE - LIBERIA
SAO TOME - SENEGAL - TCHAD

www.saar-assurances.com

World Class African Insurance

Sommaire

EDITORIAL

04 Non sans la solidarité
Not without solidarity

ACTUALITÉ

06 CONCLAVE DANS LE CHEF LIEU DE REGION DU CHATEAU D'EAU DU CAMEROUN A NGAOUNDERE
La Carte Rose CEMAC en réflexion

08 ALLIANZ CAMEROUN ASSURANCES
Joseph EYOK nouveau Directeur Général Adjoint

10 SECTEUR DES ASSURANCES
Une nouvelle convention collective nationale

EVÈNEMENT

12 8th CAMEROON BUSINESS FORUM
Raphaël Fute :
« Facilitation measures meant to ensure a quality accompaniment »

DOSSIER

16 NOUVEAUX ENJEUX REGLEMENTAIRES ET DEFIS OPERATIONNELS :
Quelle stratégie pour l'assurance Africaine ?

20 Which Place for the African Reinsurance in light of Regulatory Developments in some Countries

22 Protection de l'assuré et marge opérationnelle des compagnies d'assurance:
Quelle complémentarité?

44 Résolution de la 41è Assemblée Générale de la FANAF à Marrakech au Maroc, du 13 au 16 Février 2017.

SOUS REGION

50

Dr. Andrew GWODOG (Administrateur-Directeur Général SCG-RE):
«les assureurs devraient élargir leurs gammes de produits et les adapter aux besoins spécifiques de nos populations»

COURTAGE

54 Liste des agents généraux autorisés

59 Liste des courtiers autorisés

ASAC
BP. 1136 Douala, Cameroun
Tél./Fax : 233 42 06 68
E-mail : asac_douala@yahoo.fr
Site web : www.asac-cameroon.org

Directeur de Publication
Raphaël FUTE

Coordination
Ferdinand MENG

Administration
Georges MANDENG LIKENG

Comité éditorial
Commission communication de l'ASAC

Rédacteur en Chef
Valère Francis BALIABA

Ont collaboré à ce Numéro
- Georges MANDENG L.
- Valère Francis BALIABA
- Aoron LEMB
- Henri BAYOUAK
- Daniel YOMBO
- Joseph NDI LOTIN
- Francis ZAMBO
- Anna NKODIA KAMAJOU
- Me Didier BETIND
- Victor NDANDO

Réalisation
Impact Média & Services
699 98 43 03

Non sans la solidarité

Chers amis fidèles lectrices et lecteurs de notre magazine « Assurances & Sécurité », comme vous le savez, le 16 mai le mandat du bureau que j'ai eu l'honneur de présider à la tête de l'Association arrive à expiration. Il reviendra donc à partir de ce moment-là à celui qui me succèdera de venir à votre rencontre comme je l'ai fait durant quatre années.

C'est l'occasion pour moi de vous remercier pour votre fidélité et l'intérêt sans cesse croissant que vous portez au secteur de l'assurance ainsi qu'aux sujets qui ont fait l'objet de nos échanges dans les rubriques de votre journal.

C'est avec beaucoup de plaisir que je continuerai à apporter mes contributions intellectuelles et morales dans cet espace de communication.

Dans ces mêmes colonnes, lors de notre premier contact, je nous invitais tous à militer pour l'avènement d'un marché solidaire, exemplaire et en pleine croissance. C'était hier mon projet, c'est aujourd'hui mon vœu pour un marché camerounais qui continue de gagner en crédibilité auprès des assurés, de l'opinion publique, et des institutions étatiques, régionales, africaines, ainsi que des organismes internationaux.

C'est possible. Non sans la solidarité.

Not without solidarity

Dear faithful readers of our magazine « Insurance & Health », as you know, on May 16, the mandate of the bureau I have been privileged to preside over at the head of the Association will be expiring. It will then be up to my successor to come and meet you as I did for four years.

This is an opportunity for me to thank you for your ceaseless fidelity and interest manifested towards the insurance sector as well as issues we have discussed in the columns of your journal.

It is with much pleasure that I will continue providing my intellectual and moral contribution in this communication medium.

In these same columns, during our first contact, I called on you all to militate for the advent of a solidarity, exemplary and growing market. That was my plan yesterday and today it is my wish to have a Cameroonian market that continues gaining credibility vis-à-vis its insured clients, the public and State, regional and African institutions, as well as international organizations.

It is possible. Not without solidarity.

Réinventons notre métier
pour la satisfaction du client !

Siège social : 309, rue Bebey Eyidi
B.P.: 4068 Douala-Cameroun
Tél. : +237 33 42 31 71
33 42 31 59
33 42 61 72
Fax : +237 33 42 64 53
e-mail : axa.cameroun@axacameroun.com
www.axacameroun.com

AXA Cameroun apporte à ses clients la preuve de son professionnalisme par la qualité de ses services, la pertinence de ses conseils et sa capacité à proposer des solutions constamment adaptées à leurs besoins.

AXA Cameroun, c'est une équipe de professionnels au service et à l'écoute du client.

AXA **Cameroun**
réinventons / notre métier

CONCLAVE DANS LE CHEF LIEU DE REGION DU CHATEAU D'EAU DU CAMEROUN A NGAOUNDERE

La Carte Rose CEMAC en réflexion

Ngaoundéré a accueilli le mardi 25 avril 2017, un séminaire international sur le thème
« La Carte Rose CEMAC, une opportunité pour encourager et développer les échanges touristiques et commerciaux dans la zone CEMAC à l'épreuve de certains freins et obstacles : quelles solutions pour les lever ? L'exemple du triangle Cameroun, Centrafrique, Tchad »

Pierre Didider NGOUMOU
SP BNCR CEMAC

CONSTAT AYANT INSPIRE L'ORGANISATION DE CE SEMINAIRE
Il est dit « Nul n'est sensé ignoré la Loi ». Mais en pratique, combien sommes-nous donc de nul qui l'ignorons ?
La Carte Rose CEMAC va fêter son 21e anniversaire en juillet 2017, âge de toutes les majorités et pourtant aujourd'hui nous constatons encore que les usagers sont confrontés à des immobilisations forcées de leurs véhicules avec enfermement des chauffeurs à la suite d'un accident de la circulation. Il leur est alors demandé de réparer le préjudice qu'aurait subi leur adversaire, sans qu'il ne soit même prouvé qu'ils soient responsables de l'accident. Il se trouve par-ailleurs que les détenteurs de la Carte Rose CEMAC, lorsqu'ils sont hors de leurs frontières, ne savent pas quelle démarche mener pour bénéficier de leurs droits eu égard au système de la Carte Rose CEMAC.
Cet ensemble de choses amène les usagers à ne pas mesurer l'importance voire l'intérêt de cette carte rose qu'ils acquièrent en même temps que leur attestation d'assurance.
Il nous a également été donné de constater que l'une des causes de la lenteur de règlement des sinistres par les compagnies tient à la qualité des documents qui doivent leur servir de base : procès-verbaux de constat d'accident sans croquis, sans audition de toutes les parties, sans prise de vues.
Un dernier aspect du constat a été la base de la réclamation de l'indemnité notamment pour les accidents corporels (avec blessure ou mort d'hommes) : au Tchad par exemple, bon nombre d'ayants droits exigent une réparation sur la base de la DIYA (traduisez par « le prix du sang ») qui est d'inspiration de la charia. Or cette base ne cadre pas avec les exigences du Code des Assurances de la CIMA qui est en vigueur dans les six (06) pays de la CEMAC.

OBJECTIF DU SEMINAIRE

Il s'agissait de réunir sous l'arbre à palabres, les principaux acteurs pour retrouver le chemin vertueux de la Carte Rose CEMAC conformément aux ambitions des Chefs d'Etat de la CEMAC lors de sa création. Quels étaient-ils ?
Les Forces de Maintien de l'Ordre (Police et Gendarmerie) de chacun des trois (03) pays parce que sur la voie publique ce sont elles qui ont le devoir de police en charge notamment de dresser le procès-verbal de constat d'accident. Or la forme de ce constat doit permettre aux assureurs le moment venu, de disposer d'éléments suffisants pour établir les responsabilités de cet accident.
Les Magistrats, chargés de délier les litiges qui pourraient découler d'un accident de la circulation et on pourrait citer pour exemples l'immobilisation forcée et prolongée du véhicule impliqué, des demandes en réparation disproportionnées par rapport aux dispositions légales prévues par le Code des Assurances en vigueur.

La Conférence Interafricaine des marchés d'Assurances, à charge de rappeler la réglementation en vigueur avec des points d'arrêts sur :
- la forme des procès-verbaux de constat d'accident ;
- les préjudices indemnisables par l'assureur en cas d'accident de la circulation automobile ;
- les éléments à fournir et les modes de calculs des indemnités prévues ;
- les délais impartis aux assureurs pour faire droit aux bénéficiaires ;
- les normes en matière de textes juridiques (Conventions et Traités internationaux, lois, décrets, accords nationaux,...)

RESULTATS OBTENUS

Le Séminaire a connu un succès de participation au-delà de toutes nos attentes. Quatre (04) pays y ont pris part la République Centrafricaine, la République du Gabon, la République du Tchad et la république du Cameroun.
Les transporteurs ont afflué, assoiffés (nous avons parlé de château d'eau n'est-ce pas) de se mettre à niveau. Ils étaient près de deux cent (200) venus des trois pays RCA, TCHAD et CAMEROUN.
Les échanges, comme les recommandations qui ont sanctionné nos travaux le démontrent, ont été très constructifs et chacun des participants en est parti riche de connaissances supplémentaires.
N'Gaoundéré a célébré le rendez-vous du donner et du recevoir dans une ambiance de fraternité africaine. Le doit-on aux nuits qui ont précédé la tenue de notre Séminaire ????

RECOMMANDATIONS

Les participants, réunis le mardi 25 avril 2017 au TRANSCAM HÔTEL de N'Gaoundéré, République du Cameroun, au Séminaire International sur le thème :
« La Carte Rose CEMAC, une opportunité pour encourager et développer les échanges touristiques et commerciaux dans la zone CEMAC à l'épreuve de certains freins et obstacles : quelles solutions pour les lever ? L'exemple du triangle Cameroun, Centrafrique, Tchad ».
Ont pris part à cette assise :

POUR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

- Ministère des Finances et du Budget
- Ministère de la Justice et des droits de l'Homme
- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire
- Bureau National de la Carte Rose CEMAC
- Groupement des Transporteurs Centrafricains (GTC)

POUR LA REPUBLIQUE DU TCHAD

- Ministère des Finances et du Budget
-Ministère de la Justice chargé des droits humains
-Ministère Délégué à la Présidence de la République, chargé de la Défense Nationale, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre
-Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration
-Ministère de l'Infrastructure et du Désenclavement
-Bureau National de la Carte Rose CEMAC
-UNITRANS (Organisation syndicale)

POUR LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN

- Ministère des Finances
- Ministère de la Justice
-Ministère des Relations Extérieures
- Ministère des Transports
- Délégation Générale à la Sûreté Nationale
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé de la Gendarmerie Nationale
- Bureau National de la Carte Rose CEMAC
- Secrétariat Général Permanent du Conseil des Bureaux de la Carte Rose CEMAC
- Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun
- POOL TPV
- Organisation des Transporteurs Terrestres du Cameroun (OTTC)
- Organisation Patronale des Syndicats des Transporteurs et Auxiliaires du Cameroun (OPSTAC)
-Syndicat National des Conducteurs Professionnels et Ouvriers des Transports du Cameroun (SYNCPROTCAM)

POUR LA REPUBLIQUE GABONAISE

- Bureau National de la Carte Rose CEMAC

Les transporteurs et leurs syndicats étaient également fortement représentés par des plénipotentiaires de haut niveau tel qu'il ressort de la liste de présence jointe en annexe.
Les travaux étaient régulés par Monsieur EZO'O ENGOLO Blaise, Directeur des Assurances du Cameroun et Président de l'organe de décision du bureau national de la Carte Rose du Cameroun.
Les intervenants ont successivement pris la parole sur :

I- la réglementation en matière de libre-circulation dans la zone CEMAC grâce à la Carte Rose, présentée par M. NGOUMOU Pierre Didier, Secrétaire permanent du bureau national Carte Rose du Cameroun ;

II- es procédures judiciaires en cas d'accident de la circulation sur la voie publique dans chacun des trois (03) pays, présentées par Messieurs :
• DAMAS Jean Vidal, Magistrat,
- République Centrafricaine ;
• MADJITESSEM TOGOTO Simplice, Magistrat –République du Tchad ;
• BONGUENO Jean Marie, Magistrat –République du Cameroun ;

III- la réglementation applicable en matière de constat d'accident notamment la forme et les délais de transmission des procès-verbaux, présentée par les Officiers de Police Judiciaire (OPJ) du Tchad, de Centrafrique et du Cameroun.

IV- le rappel de la réglementation CIMA présentée par Monsieur LAGUIDE Ousmane Adéwalé, Commissaire Contrôleur de la CIMA, représentant cette institution ;
Au terme des échanges denses et nourris qui ont suivi, les participants ont constaté une application non conforme et différenciée du dispositif CARTE ROSE CEMAC dans les Etats concernés, ainsi qu'une similitude des problèmes et difficultés rencontrés sur le terrain. Ils ont noté d'importants

disfonctionnements fortement décriés par les transporteurs et les opérateurs de la filière, tant du côté des transporteurs que des assureurs. Aussi ont-ils recommandé :

1°- Sur la forme et les délais de délivrance des procès-verbaux de constat d'accident :
L'harmonisation des procès-verbaux de constat d'accident. Dans cette logique, ils suggèrent le respect par les autorités chargées de les établir, de la forme prescrite par la CIMA en son annexe sur le barème de responsabilité. Ils proposent que la CIMA mette à disposition une mouture harmonisée du procès-verbal de constat aux fins de validation par les hautes instances compétentes et d'appropriation par tous. Ils estiment par ailleurs, compte tenu du caractère contradictoire de ce document, que son illustration par des croquis et la production de planches photographiques dans la mesure du possible soit retenue.

2°- Sur les immobilisations longues et abusives des véhicules impliqués dans un accident de circulation et les détentions des conducteurs comme moyens de pression sur les propriétaires desdits véhicules :
Recommandent l'abandon pur et simple de ces pratiques contraires à la loi et une meilleure implication des responsables des bureaux nationaux de la Carte Rose, garants du fonctionnement du système.

3°- Sur la formation des intervenants au dispositif Carte Rose :
Proposent le renforcement des capacités des différents acteurs à travers l'intensification des séminaires de formation.

4°- Sur les conditions financières d'obtention des procès-verbaux de constat d'accident de circulation sur la voie publique :
Afin de favoriser la transparence dans la procédure d'obtention des procès-verbaux de constat d'accident de circulation automobile, invitent chaque Etat à publier les coûts d'obtention des procès-verbaux.

5°- Sur la vulgarisation des textes relatifs à la Carte Rose CEMAC :
Suggèrent l'intensification des actions de vulgarisation des textes relatifs à la Carte Rose CEMAC.

Fait le 25 avril 2017 à N'Gaoundéré

ALLIANZ CAMEROUN ASSURANCES

Joseph EYOK nouveau Directeur Général Adjoint

Allianz Cameroun Assurances annonce la nomination de Joseph EYOK en tant que Directeur Général Adjoint. Cette nomination est effective à compter du 28 mars 2017 et sera soumise à validation auprès de la CIMA. La Direction Générale d'Allianz Cameroun Assurances est désormais constituée de Monsieur Bernard GIRARDIN (Administrateur et Directeur Général) et de Monsieur Joseph EYOK (Directeur Général Adjoint). Joseph était précédemment Directeur Administratif et Financier d'Allianz Cameroun Assurances avec des fonctions transverses sur la zone Afrique centrale.

BIOGRAPHIE

Joseph EYOK est doté d'une forte expérience dans le secteur de l'assurance.
Après avoir débuté sa carrière à Paris dans l'audit-conseil au sein de PWC de 2000 à 2004, il a occupé plusieurs fonctions à la Direction Financière du groupe PRO BTP (de 2004 à 2011) et à la Direction des Investissements de Swisslife France (de 2011 à 2013).
Il a rejoint le groupe Allianz Paris comme Chargé de Mission à la Direction Générale d'Allianz Africa en 2014, avant de rejoindre Allianz Cameroun Assurances.
Depuis août 2014, il était Directeur Administratif et Financier d'Allianz Cameroun Assurances avec des fonctions transverses sur la zone Afrique centrale.
Joseph EYOK est Actuaire Qualifié et Certifié de l'Institut des Actuaires Français. Diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances (I.S.F.A.) de Lyon, il est titulaire d'un Master 2 en Science Financière de l'Université de Lyon 1. Il est membre de l'A.P.M. (Association pour le Management) de Douala-Suellaba.

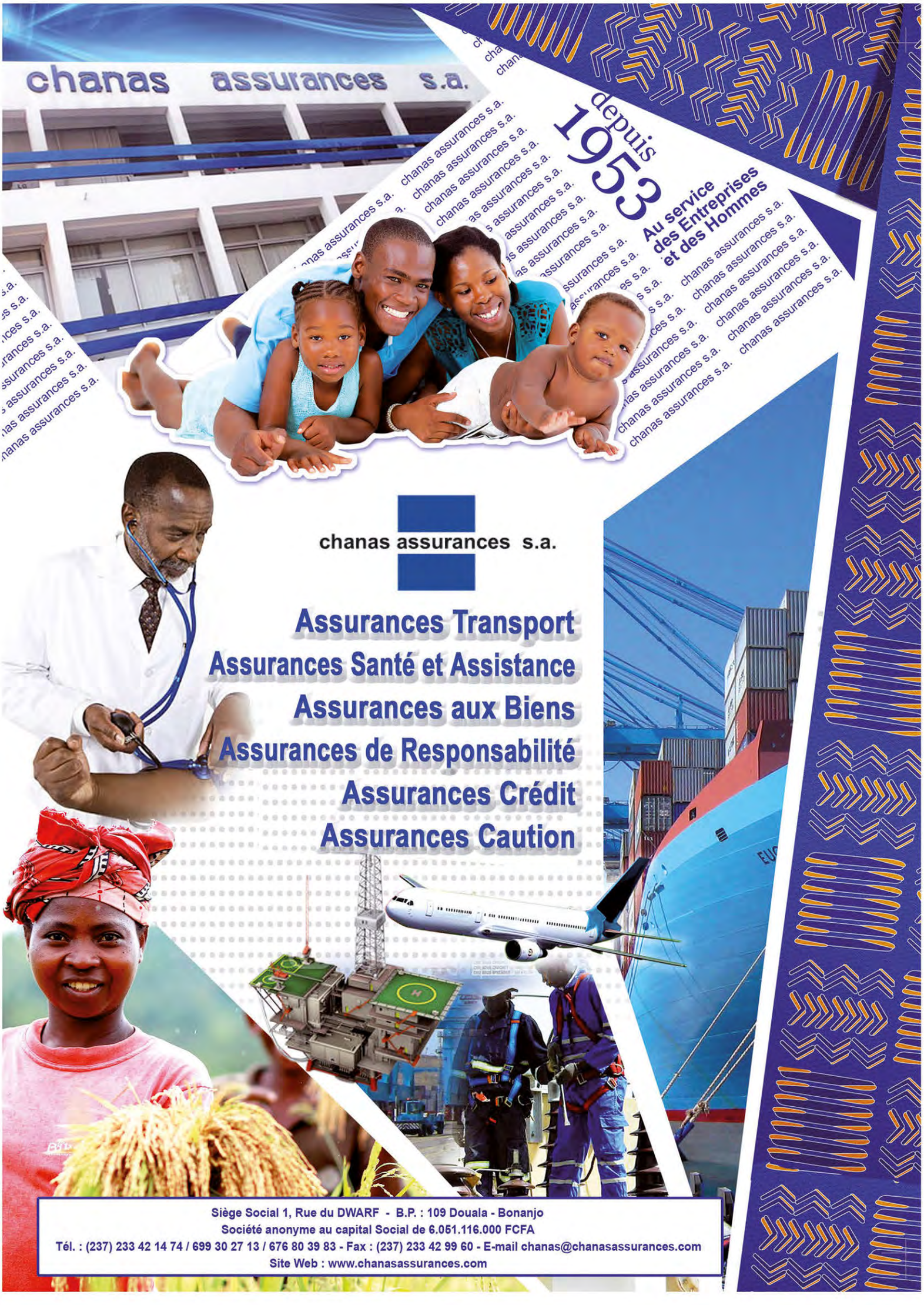
chanas assurances s.a.
depuis 1953
Au service des Entreprises et des Hommes
chanas assurances s.a.
Assurances Transport
Assurances Santé et Assistance
Assurances aux Biens
Assurances de Responsabilité
Assurances Crédit
Assurances Caution
Siège Social 1, Rue du DWARF - B.P. : 109 Douala - Bonanjo
Société anonyme au capital Social de 6.051.116.000 FCFA
Tél. : (237) 233 42 14 74 / 699 30 27 13 / 676 80 39 83 - Fax : (237) 233 42 99 60 - E-mail chanas@chanasassurances.com
Site Web : www.chanasassurances.com

SECTEUR DES ASSURANCES

Une nouvelle convention collective nationale

Des indemnités forfaitaires de missions, polices obsèques, le treizième mois , prime de caisse et indemnités de transport tels sont les innovations apportées à la convention collective du secteur des assurances avec pour objectif d'adapter celle vieille de plus de cinq ans aux réalités socio-économiques actuelles du secteur des assurances au Cameroun d'une part et de prendre en compte les effets néfastes de l'inflation dont le taux se situe à 3% en 2016 alors que celui-ci était de 2,7% en 2015, générant ainsi une augmentation du coût de vie d'autre part.

Abel KOMBI NSIA
Président du Syndicat des Employés du Secteurs des Assurances

1) - Les indemnités de stages de pré-emploi ont été revalorisées ainsi :

• Secondaire jusqu'aux BAC de 75 000 F/CFA à 100 000 F/CFA/Mois
• Supérieur BAC+2 et BAC+3 de 100 000 à 150 000 F/CFA/Mois
• Supérieur BAC+4 et BAC+5 de 125 000 à 175 000 F/CFA/Mois

2)- Les indemnités allouées au salarié en cas de rupture du contrat de travail pour cause de maladie ou accident non imputable au travail

Ces indemnités qui étaient plafonnées à 3 mois de salaire catégoriel échelonné majoré de la prime d'ancienneté pour un employé ayant plus de 5 ans, correspondent aujourd'hui aux indemnités dues au travailleur en cas de licenciement légitime et calculés sur la base du salaire mensuel global moyen des douze (12) derniers mois d'activité, selon le barème ci-dessous :

a) 40% pour chacune des cinq (5) premières années
b) 45% pour chacune des années de la 6e à la 10e incluse
c) 50% pour chacune des années au-delà de la 10e année

3) – Indemnités de licenciement.

Ces indemnités ont connu une augmentation de 10% dans chaque pallier jusqu'à 20 ans d'ancienneté et 18% au-delà de la 20ème année.
Cette mesure tend à décourager les licenciements surtout des plus anciens parfois fantaisistes observés dans certaines sociétés d'assurance de la place.

4) – Les indemnités de Fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière relatives au départ à la retraite désormais calculées sur la base du salaire global moyen des douze (12) derniers mois d'activités, ont été également revalorisées et divisées en tranches supplémentaires jusqu'au-delà de la 40ème année et se présente ainsi :

a) de la 06e à la 10e année : 9 mois
b) de la 11e à la 15e année : 11 mois
c) de la 16e à la 20e année : 14 mois
d) de la 21e à la 25e année : 16 mois
e) de la 26e à la 30e année : 18 mois
f) de la 31e à la 35e année : 20 mois
g) de la 36e à la 40e année : 22 mois
h) Au-delà de la 40 e année : 24 mois

5) - Les primes des médailles d'honneur de travail

Elles aussi, ont connu une évolution appréciable de 50 000 FCFA par nature de médaille et se présentent de la manière ci-après :
350 000 FCFA pour la médaille en argent,
400 000 FCFA pour la médaille en vermeil,
450 000 FCFA pour la médaille en or.

6) – Détermination du salaire

La grille des salaires n'est pas restée statique, elle a subi les taux d'augmentation suivants :
- de la 1ère à la 6ème catégorie : 5 %
- de la 7ème à la 9ème catégorie : 4 %
- de la 10ème à la 12ème catégorie : 3 %

7) – Logement

L'indemnité de logement pour le travailleur non déplacé est aussi revue à la hausse de 5%
Je tiens à remercier, une fois de plus, tous les Employeurs du secteur des Assurances pour l'aboutissement heureux de cette nouvelle convention collective nationale des assurances et compte sur eux tous pour sa stricte application en tant qu'élément majeur de motivation des travailleurs afin d'accroitre leur rendement et participer pleinement au développement de leur entreprise individuelle.

PROVASSUR assurances

PROVASSUR vie

Assurance Maladie
Assurance Transports
Assurance Automobile
Assurance Contre les Accidents
Assurance Voyage / Assistance
Assurance Multirisques (Habitation-PME/PMI)
Assurance Tous Risques (Informatique-Chantier/Montage)

Assurance Retraite
Assurance Epargne
Assurance Education
Assurance Protect Décès
Assurance Groupe Décès
Assurance Indemnité de Fin de Carrière
Assurance Crédit Bancaire et Couverture du Compte

DIRECTION GENERALE : Douala - Akwa

Immeuble Kassap Boulevard de la Liberté 3ème et 6ème étages B.P.: 5963 Douala - Cameroun • Tél.: (237) 233 43 70 05 / Fax.: (237) 233 43 76 35

E-mail.: proassurvie@proassurgroup.com / proassur@proassurgroup.com / www.proassurgroup.com

NOS BUREAUX DIRECTS

DOUALA/LIBERTE	REPUBLIQUE	BONABERI	BONAMOUSSADI	CITE DES PALMIERS	YAOUNDE/NLONGKAK	BIYEM-ASSI	TSINGA	OLEZOA	GAROUA
Direction Générale B.P: 5963 Douala Tél.: +237 233 43 70 05 Fax.: +237 233 43 76 35 GMS.: +237 696 26 71 22	B.P: 5963 Dla-Republique Tél.: +237 222 13 54 82 Fax.: +237 233 4376 35 GSM.: +237 690 44 63 12	B.P: 5963 Dla-Bonaberi Fax.: +237 233 43 76 35 GSM.: +237 690 45 19 18	B.P: 5963 Dla-Bonamoussadi Tél.: +237 233 47 09 60 Fax.: +237 233 43 76 35 GSM.: +237 690 45 22 02	GSM.: +237 690 45 31 52	Tél.: +237 222 21 17 45 Fax.: +237 233 43 76 35 GMS.: +237 696 26 71 15	Tél.: +237 222 13 54 80 Fax.: +237 233 43 76 35 GSM.: +237 690 44 63 41	Tél.: +237 690 45 18 69	Tél.: +237 677 65 63 36 Fax.: +237 233 43 76 35 GSM.: +237 690 45 30 96	Tél.: +237 222 27 15 41 Fax.: +237 233 43 76 35 GSM.: +237 690 44 91 50

NGAOUNDERE	KOUSSERI	BAFOUSSAM	BAMENDA	LIMBE	BERTOUA	BANKA-BAFANG	MAROUA	BUEA
Tél.: +237 222 13 54 86 Fax.: +237 233 43 76 35 GSM.: +237 690 44 90 72	Tél.: +237 222 13 54 88 Fax.: +237 233 43 76 35 GSM.: +237 699 23 99 96	Tél.: +237 233 44 41 15 Fax.: +237 233 43 76 35 GMS.: +237 696 26 71 14	Tél.: +237 233 36 37 43 Fax.: +237 233 43 76 35 GMS.: +237 696 26 71 18	Tél.: +237 222 13 54 89 Fax.: +237 233 43 76 35 GSM.: +237 690 44 63 31	Fax.: +237 233 43 76 35 GSM.: +237 690 44 76 73	Tél.: +237 233 44 41 15 GSM.: +237 690 45 20 18	Tél.: +237 222 13 54 90 Fax.: +237 233 43 76 35 GMS.: +237 696 26 71 20	Tél.: +237 677 84 86 67 Fax.: +237 233 43 76 35 GSM.: +237 690 45 31 87

NOS AGENTS GENERAUX **Douala :** B.P: 4755 NATIONAL ASSUR GSM.: +237 699 82 79 05 **Yaoundé :** B.P: 4701 SWAFF Tél.: +237 222 23 98 00 Fax.: +237 677 27 05 78

8th CAMEROON BUSINESS FORUM

Raphaël Fute : « Facilitation measures meant to ensure a quality accompaniment »

Raphaël FUTE
President of ASAC

Your Excellency the Prime Minister and Head of Government,
Representatives of International Organizations development partners,
Honourable Members of Parliament,
The Government Delegate to the Douala City Council,
Representatives of employer and socio-professional organizations,
Dear participants, in your respective capacities, ranks and grades,

Risk constitutes the very object of insurance. The insurer provides guarantee, also referred to as coverage, and repairs any eventual prejudice in case the risk occurs. This objective of securing persons and property contributes in the economic development of the country by promoting investments and facilitating trade notably trans-border trade.

In effect, activities related to external trade are not without risks, on the contrary. Without making any exhaustive cartography, we can mention:

The export risk that can relate to commercial or non-commercial risk;

The exchange risk that generally relates to cash collection and disbursement operations with foreign partners. The exchange rate of foreign currencies fluctuates constantly and the company can suffer unbudgeted losses;

The loan risk which is the loss of a loan;

The risk related to intellectual property that can be observed through the unauthorised use by a third party of some strategic information peculiar to the company;

The prospection risk that relates to the risk of failure or insufficient success when one plans or undertakes to venture in foreign markets.

In international trade, there is a universal principle known as "always a good insurance"

In effect, it is quite important to cover oneself. Also, as concerns all the above-mentioned risks, companies that develop trans-border activities can be provided protection mechanisms which, in most countries is the initiative or is supported by the various States through agencies, guarantee funds, companies: This is the case of Eximbank in the United States, Sinosure in China, Coface in France, SMAEX in Morocco, Cotunace in Tunisia … To say the truth, these guarantees concern risks non-insurable by the private market because they are too big or too long in time

As concerns transport risk, just like in the case of local deliveries, goods, transported internationally are at risk (damage, loss, theft, vandalism, accident, seizure, contamination, etc). Before transporting these goods, it is important to entrust the responsibility of transportation to the buyer or vendor and obtain sufficient coverage. The international sales conditions elaborated by the International Chamber of Commerce serve to define the roles and responsibilities of each as concerns the transport risk. This guarantee is generally the responsibility of traditional general insurance companies.

Your Excellency,
As concerns measures taken in order that insurers can facilitate trans-border trade, we can mention:
The CEMAC Motor Vehicle Civil Liability Insurance International Card abbreviated Carte Rose CEMAC.

It is the name given to the system put in place through

CONTINENTAL REINSURANCE
Pan-African commitment made local

NOTRE ENGAGEMENT.
CONSTRUIRE DES RELATIONS PANAFRICAINES DE CONFIANCE.

Développer des produits et services répondant aux besoins de l'Afrique.

Nous demeurons convaincus que notre culture de service réactif est la clé permettant de créer la confiance, établir de solides relations et élaborer des produits adaptés aux besoins des marchés locaux. Nous y œuvrons partout sur le continent et nos bureaux régionaux jouent dans ce cadre le rôle de centres d'expertise spécialisée. Risques techniques, Pétrole et Gaz, Gestion des Risques d'entreprise – dès lors qu'il s'agit d'aider l'Afrique, nous sommes prêts à offrir le produit qu'il faut.

www.continental-re.com
Engagement panafricain. Empreinte locale.

Lagos | Douala | Nairobi | Abidjan | Tunis | Gaborone

the agreement of the same name signed by Ministers in charge of insurance of the six (06) States of the Economic and Monetary Community of Central Africa (CEMAC) and approved by law N° 09/96 of the Heads of State Council dated 05 July 1996.
States are main participants of this system and insurance companies and the motor vehicle guarantee fund for countries where it exists are subsidiary participants.
The CEMAC Carte Rose was put in place in order to encourage and reinforce the development of trade and tourism between countries of the Community and resolve the problems posed by the increase in international road traffic notably as concerns the compensation of road accident victims.
It is therefore a dual instrument for free movement and the securing of the rights of international accident victims (involving users of at least two different countries) thanks to a facilitation mechanism in the management of these accidents by insurance companies.
Law N° 2/00 of the Council of Ministers renders the Carte Rose compulsory for public movement on board a motorized land vehicle. It is a uniform document issued by CEMAC in each of the six (06) signatory States of the Agreement. It is issued to persons by insurers together with their insurance certificates under the same validity conditions (same effective and expiry dates) as the latter. It mentions the information indicated in the insurance certificate.
The Carte Rose has helped to solve some problems such as the obligation to repair the damage caused or incurred (concerning foreign vehicles) with the reason being that their insurers were not known or represented in the country where the accident occurred.
The main interest for Cameroon is that the CEMAC Carte Rose was created within the framework of an Economic Agreement that is mainly beneficial to our country because it is the only CEMAC country that has a common border with the five (05) other countries; furthermore, it is a compulsory passage point for Chad and the Central African Republic that do not have an opening to the sea.
After the Carte Rose, we can also mention:

Goods or goods importation insurance

Law N° 75/14 of 08/12/1975 renders compulsory the subscription of an insurance policy with an approved insurance company for any importation of goods within the national territory. Its decree of application N° 76/3334 of 06/08/1976 fixes the minimum value of goods at FCFA 500 000. A decision by the Minister of Finance completes this provision.
Cameroonian companies provide this guarantee. In order to simplify the procedure and ease transactions, they have chosen to issue maritime insurance certificates through the electronic platform of the External Trade One Stop Shop, thus putting and end to a cumbersome and porous manual system that had been used for decades. This required a profound transformation of the culture and work procedures for a relevant use of this technology.
Security, fluidity and rapidity, such are among other things, the advantages of the dematerialized system provided by the One Stop Shop and this has enabled companies, their intermediaries and other custom agents to be up to the task and be capable of satisfying all or some of the demands of their insured clients.
The main objective of dematerialization remains the operational performance that insurance companies are seeking. It increases productivity and ensures traceability and rapidity in information sharing. We have reduced the volume of paper documents moving within the various services which has helped to reduce costs and ensured the security of filing, the nationalization of procedures and saving of time.
Since the start on 03 January 2012 of their on-line issuing via the One Stop Shop platform, the number of maritime insurance certificates that stood at 19500 annually has more than doubled.

Your Excellency,

Let us now dwell on the facilitation measures envisaged by the market. This concerns:
- The dematerialization of the CEMAC Carte Rose subscription: This project that is priority in the action plan of the Cameroon Association of Insurance Companies (ASAC) will be carried out through the One Stop Shop platform, together with the on-line issuing of insurance certificates.
- The dematerialization of the Motor Vehicle Stamp Duty (DTA): The 2015 Finance Law has instituted the principle of collection of motor vehicle stamp duties by insurance companies which now have the legal right to this effect. The present collection system has to change to an on-line management system.
These dematerialization projects aim at improving the service provided to insured persons, in view of facilitation all the operations they carry out notably as concerns trans-border trade.

Your Excellency,

The accomplishment of facilitation measures by insurers can not be achieved without the assistance of the State. We kindly request you to consider the following concerns:
As concerns the CEMAC Carte Rose, some persons have recently questioned its raison d'être. We have just explained its advantages in this document. It would therefore be difficult to question without any arguments a community decision which today contributes in a sustained manner in improving external trade;
As concerns the goods import insurance, we noticed after several field trips at the One Stop Shop and SGS that the one-line subscription system is not fully impervious. ASAC therefore wishes to work in partnership with the Directorate General of Customs to remedy the situation. The collaboration will notably concern practical modalities for the full implementation of the above-mentioned provisions. The outcome will be beneficial both in terms of tax revenue for the State and income for insurers;
As concerns the development of out of border activities, a reflection may be undertaken under the auspices of the State for the putting in place of a national or community guarantee organization meant to support Cameroon's exports.

Thank you for your kind attention.

Assurances
GENERALES DU CAMEROUN
Le gage de votre sécurité

Pour que vos projets
avancent en toute sérénité...

Nos valeurs Fondamentales :

- Professionnalisme
- Dynamisme
- Intégrité

Nos priorités d'Actions :

- L'écoute Clients
- L'innovation
- Le règlement rapide des sinistres

A PROPOS DES AGC

Au capital social de FCFA 1 600 000 000 entièrement libéré, la compagnie Assurances Générales du Cameroun (AGC) a démarré ses activités en Janvier 2002, et offre depuis 13 ans la couverture des risques IARDT à son aimable clientèle.

Animé par une équipe essentiellement jeune comptant 80 salariés 150 emplois indirects, son réseau de 30 Agences reparties de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire national lui permet d'être toujours plus proche de ses assurés.

En respect de ses engagements, AGC a déjà payé plus de 2 (deux) milliards de sinistres.

Siège Social & Direction Générale - Immeuble Le Cauris Rue Alfred Saker, près de l'Eglise du Centenaire,
Capital : 1 600 000 000 FCFA B.P :1290 Douala. Tel. : +(237) 33 43 89 38, Fax : +(237) 33 43 74 89
Email : agc@agc-assurances.com, Site web: www.agc-assurances.com

NOUVEAUX ENJEUX REGLEMENTAIRES ET DEFIS OPERATIONNELS :

Quelle stratégie pour l'assurance Africaine ?

L'assurance est un secteur réglementé du fait de la collecte publique de l'épargne et a 3 dimensions essentielles que sont, la demande (le client), l'offre (l'assureur) et la régulation.

Richard LOWE
PDG Groupe ACTIVA

Les principaux objectifs du régulateur sont la protection des intérêts des assurés, des bénéficiaires des contrats, l'organisation des marchés et le développement du secteur des assurances.
Les principaux objectifs de l'assureur sont d'acquérir la confiance du client, de développer sa satisfaction en permanence, de développer son entreprise et de développer le marché de l'assurance.
En somme, les objectifs du régulateur et ceux d'une compagnie d'assurance convergent et pour le confirmer d'ailleurs, les frais de fonctionnement des structures de régulation sont en général réglés par les assureurs en totalité ou en partie.
Cependant, les assureurs perçoivent une suspicion permanente de la part du régulateur sur leur volonté à respecter leurs engagements.
En même temps, si l'on pose la question à un chef d'entreprise d'assurance de savoir quel est le principal défi dans le développement de son entreprise, dans deux cas sur trois, il vous dira la régulation.
Alors comment sortir de cet état d'esprit et rétablir un climat de confiance entre ces deux importantes parties afin que les efforts soient mis ensemble pour profiter du contexte économique porteur en Afrique et développer réellement les marchés d'assurance de manière soutenue et durable ?

CONTEXTE ÉCONOMIQUE, DÉMOGRAPHIQUE ET MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Suivant la récente étude faite par McKinsey en avril 2016, l'Afrique a eu de 2000 à 2010 un taux de croissance de 5,4% et de 2010 à 2015 un taux de croissance de 3,3%.
Les deux causes principales de cette baisse sont la baisse du prix du pétrole et le printemps arabe. En effet, si on exclut les pays producteurs de pétrole et les pays du printemps arabe, l'évolution du taux de croissance de l'Afrique se présente ainsi :
De 2000 à 2010 : 4,1% et de 2010 à 2015 : 4,4%
L'évolution de la croissance se présente ainsi dans le bon sens car les

fondamentaux sont toujours solides, les ressources sont toujours abondantes et les projections de croissance sur le long terme sont bonnes.

Les données démographiques montrent aussi une évolution qui aura un impact significatif sur le marché de l'assurance.

En 2015, l'Afrique représentait 15% de la population mondiale, En 2050, 25% de la population mondiale et en 2100, 33% de la population mondiale.

En 2034, la population active africaine sera plus importante que celle de la Chine et de l'Inde.

La classe moyenne africaine aura doublé d'ici 2035 et l'Afrique connaîtra le plus fort taux d'urbanisation : en effet 68% de la population africaine vivra dans un milieu urbain.

L'impact de cette perspective positive sur le marché de l'assurance sera évidemment significatif :

Au niveau des assurances NON VIE, l'augmentation des investissements et de l'industrialisation viendra accroître les risques d'entreprises, Par ailleurs, l'augmentation de la classe moyenne et le fort taux d'urbanisation doperont de manière significative le risque des particuliers.

Dans le secteur de l'assurance VIE, l'effet de la croissance démographique se traduira par un développement significatif des assurances individuelles.

Le Marché de l'assurance est constitué de sociétés qui ont des tailles très diversifiées :

54% des sociétés font un chiffre d'affaires inférieur à 5 milliards de FCFA (soit 7,6 millions d'euros) ; 20% seulement font un chiffre d'affaires supérieur à 10 milliards de FCFA (soit 15,2 millions d'euros) ; 60% des sociétés appartiennent à un groupe ou un réseau et représentent 70% du chiffre d'affaire.

LES PRINCIPAUX ENJEUX RÈGLEMENTAIRES ET LEUR IMPACT SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Le Règlement comptant des primes est l'une des principales réformes adoptées par les régulateurs ces dernières années

Cette réforme de l'article 13 du Code CIMA a amélioré les cashflows des compagnies, la cadence de règlement des sinistres et la capacité de placements financiers. Le taux d'impayés dans la zone CIMA est passé de plus 50% à environ 10% en moins de cinq ans.

«Cette réforme de l'article 13 du Code CIMA a amélioré les cashflows des compagnies, la cadence de règlement des sinistres et la capacité de placements financiers.»

L'AUGMENTATION DU CAPITAL MINIMUM

Une Réforme introduite en avril 2016 dans l'article 339 du code CIMA. Il s'agit d'une décision prise par le Conseil des Ministres en avril 2016 et portant le capital minimum de FCFA 1 milliard à FCFA 3 milliards en 2019 et FCFA 5 milliards en 2021 .L'impact de cette mesure sur le secteur d'assurance de la zone CIMA sera considérable et se traduira probablement soit par des acquisitions, soit par des fusions ou alors carrément des fermetures.

L'objectif du régulateur est sans doute, à travers cette décision, d'amener à une consolidation des marchés avec la création de sociétés plus solides financièrement susceptibles d'avoir des rétentions de primes plus importantes sur le marché.

La réforme présente cependant quelques risques : Une compagnie d'assurance NON VIE et une compagnie d'assurance VIE ont-elles besoin du même niveau de capital ? Les marchés étant de taille très diversifiée, n'y avait-il pas besoin de créer deux ou trois niveaux de capital en fonction de la taille des marchés ? Est-ce qu'il n'existe pas un risque de réduire la concurrence sur certains marchés ?

Une récente étude faite par le cabinet FINACTU fait apparaître que, pour dégager une rentabilité de 15%, le chiffre d'affaires minimum d'une compagnie d'assurance NON VIE devrait être de FCFA 9,5 milliards (soit 14 483 millions d'euros), or, nous avons vu que seulement 20% des compagnies de la zone CIMA ont un chiffre d'affaires supérieur à 10 milliards, or rappelons que la récente réforme de la CIMA demande un apport en capital de plusieurs centaines de milliards.

Par ailleurs, certains pensent que la solution se trouverait dans un agrément unique, et l'introduction de la libre prestation de service.

Pour ma part, la Libre Prestation des Services me paraît très difficile à envisager pour plusieurs raisons : La libre circulation des personnes surtout en Afrique Centrale, le déficit d'infrastructures routières et liaisons aériennes irrégulières, la Fiscalité et la circulation monétaire.

La lutte contre la délocalisation qui vise à développer les marchés d'assurances locaux. Il s'agit d'une volonté louable et de nombreuses dérogations sont encore observées dans des projets d'infrastructures dans nos pays.

Des modifications sur la réassurance qui portent sur les points suivants :

L'Interdiction de toutes cessions en réassurance dans certaines branches : cette disposition est d'application difficile pour certaines polices transports et pour certaines poli-

ces décès ; Le taux de cession est ramené de 75% à 50%; Par ailleurs, en cession facultatives, l'exigence de faire le dépôt pour le compte des réassureurs est maintenue.
Sur certains autres marchés notamment dans les pays anglophones, le régulateur est allé encore plus loin. Les cessions en facultatives sont soumises à l'autorisation du régulateur. Les traités de réassurance doivent être visés par le régulateur. Le niveau de commissions entre réassureurs et assureurs au niveau des cessions facultatives est imposé par le régulateur. La réassurance à l'extérieur du pays ou de la zone est de plus en plus soumise à autorisation, les traités de réassurance dans certains pays doivent faire l'objet d'un visa préalable.

La Bonne Gouvernance concerne la Qualité des dirigeants, le Fonctionnement des organes sociaux, le Contrôle interne, le Système d'information, le Reporting.

UNE STRATÉGIE INTELLIGENTE DANS UN CADRE RÈGLEMENTAIRE MIEUX ADAPTÉ

Au niveau du développement Global, la recherche de bons partenaires financiers et techniques.
Au niveau du développement commercial, une analyse plus pointue sur le marché des clients Entreprises (solvabilité, notation financière, réactivité, certification qualité, etc.).et sur le marché des particuliers (l'innovation produits, canal de distribution, règlement sinistres, microassurance, assurance agricole)
Un budget de formation conséquent doit être déterminé chaque année pour améliorer la formation du personnel car le principal capital d'une compagnie d'assurance est la qualité de ses ressources humaines l'éducation des populations à la notation et une communication permanente sont essentielles.
Au niveau de la Gestion interne, il faut un bon fonctionnement des organes sociaux, des outils de reporting fiables, une Direction interne efficace ayant en charge le respect de la compliance, la mise en place des comités d'audit et des risques, un système informatique efficace et fiable avec une gestion financière dynamique avec un accent sur la gestion actif/passif et des cashflows.
A l'intérieur des organismes internationaux, la CIMA devrait travailler en convergence et en tendance et non pas en application immédiate afin de tenir compte du niveau de développement de nos marchés.
En terme de réglementation il faut améliorer le fonctionnement interne des différents organes : Représentation de la profession au niveau des comités des experts, au niveau de la CRCA.
Mettre en œuvre des principales modifications suggérées par le comité ad hoc crée en avril 2014 sur l'optimisation des procédures et du fonctionnement de la CIMA notamment sur les points suivants : Pouvoirs à déléguer au Secrétariat Général, Mise en place du code d'éthique et du code de performance, amélioration du dialogue entre la profession et le régulateur, revue du rythme de réformes et recherche permanente de cohérence.
L'amélioration des conditions de travail du Secrétariat Général : conditions financières, l'analyse statique et analyse dynamique, l'évolution rapide vers les normes IFRS, la préservation de l'indépendance du régulateur.
En terme d'accélération de développement des marchés, élargir le champ des assurances obligatoires, finaliser les règlements sur le développement des domaines de la Micro assurance, l'Assurance agricole et de l'Assurance digitale.
Réduire considérablement les délais d'approbation et de visas des nouveaux produits : les longs délais actuels freinent énormément l'innovation.
En terme de croissance des marchés, il faut améliorer le catalogue des placements de l'économie, l'Investissement à long terme dans les infrastructures car dans la CIMA (DAT (36%) - Immobilier (20%) - Titre d'Etat (21%)), les supports d'investissements très limités, les bourses peu développées et peu liquides, la règlementation peu intégrée.
Faire confiance aux professionnels au niveau des opérations techniques notamment de tarification.

CONCLUSION :

L'Afrique est la deuxième zone de croissance mondiale et la plus grande croissance démographique au niveau de la population urbaine et jeune. Cependant elle a le taux de pénétration de l'assurance parmi les plus faibles et constitue un plus petit marché.
Nous devons tous travailler pour inverser la tendance à plusieurs niveaux:
Au niveau de la profession, la solvabilité, l'autorégulation, la bonne gouvernance, la Compliance, la formation, l'éducation et communication.
Au niveau du régulateur, plus de dialogue et plus d'écoute de la profession, une régulation rigoureuse, non pas de deuxième zone mais mieux intégrée à l'environnement africain. Une régulation prenant en compte l'environnement réglementaire mondial, mais en terme de convergence, de tendance et non pas des applications en copier-coller.
Nous adhérons totalement à la volonté du régulateur de construire des sociétés africaines plus solides financièrement mais dans la mise en œuvre effective de cette disposition, il conviendra de tenir compte d'un certain nombre de faits indéniables : La nécessité de Distinguer VIE et NON VIE, de Tenir compte du niveau d'activités sur certains marchés, de Préserver une saine concurrence de reconnaître les marchés de niche.

Un compagnon solide pour protéger ceux que vous aimez

BUREAU DIRECT DOUALA
Siégé Social: Rue Prince de Galles
BP: 12970 Douala - Cameroun
Tél: (237) 233 50 13 00 / 233 43 45 03
Fax: 233 43 45 72

PRIMA ASSURANCE SARL DOUALA
Boulevard de la liberté Douala
BP: 6539 Douala - Cameroun
Tél: (237) 233 42 28 98 / 233 42 96 87
Fax: 233 42 28 98

COVERIS/ DOUALA
Rond-point Maetur Bonnamoussadi
BP: 8545 Douala - Cameroun
Tél: (237) 699 31 89 74 / 233 47 07 00

VIVA / DOUALA
Face Saffana hotel
Axe lourd Douala - Yaoundé
Tél: (237) 699 07 88 37 / 677 75 50 47

BUREAU DIRECT YAOUNDE
Derrière Chambre de Commerce
BP: 6018 Yaoundé - Cameroun
Tél: (237) 222 22 53 72
Fax: (237) 222 23 05 91

PREVENTIS CONSEIL S.A
A côté de l'imprimerie adventiste à Bastos.
BP 7201. Yaoundé - Cameroun.
Tel: (237) 222 21 26 23 / 696 31 86 78
Fax: 222 21 26 23

NOVASSUR / YAOUNDE
Face boulangerie Callafatas
BP: 4454 Yaoundé - Cameroun
Tél: (237) 222 23 79 65
Fax: (237) 222 21 26 22

BUREAU DIRECT / KRIBI
Rue MOKOLO, face Commissariat
BP: 949 Kribi - Cameroun
Tel: (237) 233 46 16 17 / 233 46 13 90

PRIMA ASSURANCE SARL / GAROUA
Avenue des Banques
BP:1589 Garoua - Cameroun
Tél: (237) 222 27 27 65 / 699 97 88 92
Fax: (237) 222 27 27 65

SODREA / BAFOUSSAM
Route de Foumbot
BP: 893 Bafoussam - Cameroun
Tél: (237) 633 44 42 90 / 633 43 65 98

BUREAU DIRECT / BAMENDA
Commercial Avenue
P.O.Box : 37 Bamenda-Cameroon
Phone. : (237) 233 36 10 00

PRIMA ASSURANCE SARL / N'GAOUNDÉRÉ
Avenue commerciale face CNPS
Bp: 484 N'Gaoundéré - Cameroun
Tél: (237) 699 38 93 41

Activa
passionnément clients

Which Place for the African Reinsurance in light of Regulatory Developments in some Countries

Dr FEMI OYETUNJI
General Manager of Continental Re

CROSS-BORDER REINSURANCE IS NECESSARY

* Reinsurance is an international (cross-border) business
* Globally diversifying risk is key to the success of the insurance and reinsurance markets
* Through cross-border reinsurance, jurisdictions exposed to catastrophe and large losses may benefit from a reduced concentration of insurance risk exposures
* Optimal regional risk transfer patterns depend on the regional business mix

PROTECTIONISM IS NECESSARY IN AFRICA

* Retention of premiums at national level to finance local economy
* Development of local markets and expertise through access of local players to underwriting of risks
* Retention of taxes through taxation of local insurance players
* Protection of consumers where claims settlement by foreign players may be under threat

PROTECTIONISM MENU IN AFRICA

* Legal Monopoly
* Compulsory Cession
* No Foreign Capital
* Compulsory Co-Reinsurance
* Domestication of Reinsurance Risks
* Withholding Tax on Cross-Border Reinsurance Cessions
* Levy on Cross-Border Reinsurance Cessions
* Right of First refusal for Local Reinsurers
* Informal Instructions Favouring Local Reinsurers
* No Intra-Company Reinsurance

REGULATORY PROTECTIONISM PITFALLS

* Unnecessary Exposure of National Assets (Catastrophes / Large Losses) / Accumulation (Spiral) Risks
* Poor Security of Covers / Low Financial Strength of Protected Reinsurers
* Premium Funds Invested in Devaluing Local Assets (equity, bond & property)
* Low Quality of Service / Lack of Consumer Choice
* Lack of Innovation / Low Insurance Penetration
* Anti Competition Practice

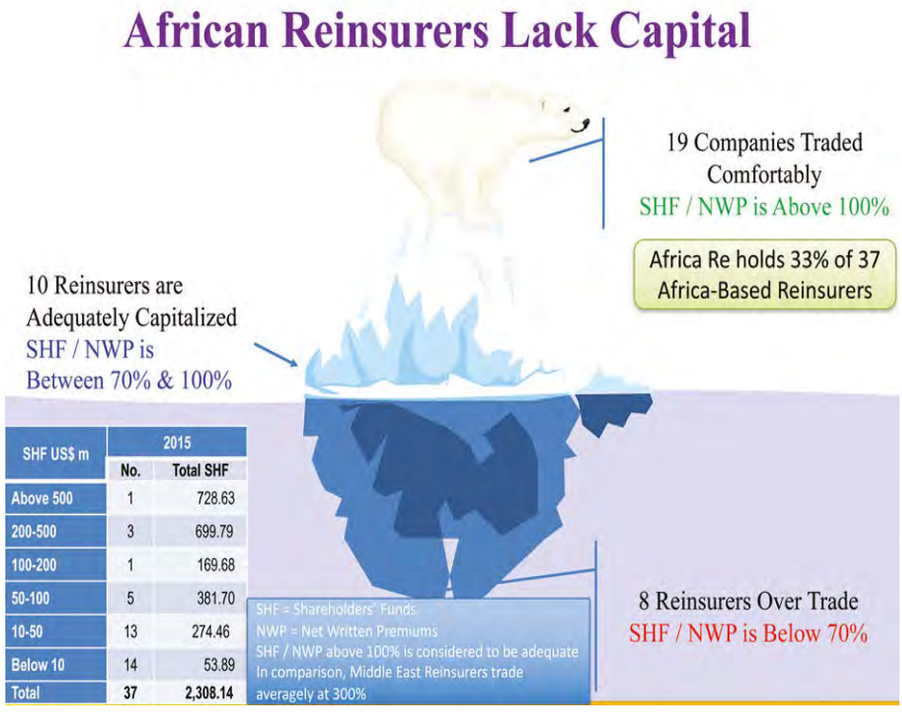

SHF US$ m	2015	
	No.	Total SHF
Above 500	1	728.63
200-500	3	699.79
100-200	1	169.68
50-100	5	381.70
10-50	13	274.46
Below 10	14	53.89
Total	37	2,308.14

PROTECTION DE L'ASSURÉ ET MARGE OPÉRATIONNELLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE:

Quelle complémentarité?

Mamadou G K KONE
•Directeur Général de Allianz Côte d'Ivoire Assurances Vie
•Membre du Bureau Exécutif de la FANAF
•Membre du Comité des Experts de la CIMA
•Ancien Commissaire Contrôleur en Chef à la CIMA

Plan de la présentation

2

Protection de l'assuré et marge opérationnelle des compagnies d'assurance : Pourquoi il faut trouver un espace de cohabitation?

- Les articles 702 et 703 du code CIMA pour illustrer la problématique
- Impact de ces dispositions sur le développement de la microassurance
- Conséquences sur l'économie

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée sur les marges opérationnelles

- Contexte général des réformes
- Radioscopie des réformes/ Impact sur les éléments structurants de la marge opérationnelle
- Conséquences sur le développement du secteur des assurances

Sur les chemins d'une régulation de développement et protectrice des intérêts des assurés

- Qu'en dit le traité CIMA?
- Qu'en disent les principes et les normes de l'IAIS?
- Nécessité d'études d'impact pour les réformes majeures en collaboration avec la profession
- La prise en compte de l'écosystème dans les réformes

A CHAQUE INSTANT DE VIE ET QUOI QU'IL ARRIVE.

Être à vos cotés, c'est vous accompagner dans les bons moments et les étapes les plus difficiles de la vie. Pour cela, **Beneficial** vous offre une vaste gamme de solutions pour votre bien être et la protection de ce qui compte pour vous.

40 ans

Merci pour votre confiance.

Nous ne créons pas l'avenir, Nous le garantissons

www.groupbeneficial.com

Beneficial LIFE INSURANCE S.A.

Beneficial GENERAL INSURANCE

Plan de la présentation

3

Les défis pour les acteurs du secteur

- La nécessité de réduire les frais généraux
- Instaurer un pilotage analytique des frais généraux
- Restaurer la confiance perdue du régulateur
- Réadapter les systèmes d'information
- Revisiter les modèles de tarification et de provisionnement
- Assurer l'efficacité opérationnelle

Conclusion

Protection de l'assuré et marge opérationnelle des compagnies d'assurance : Peut-il y avoir une relation antinomique?

5

- **Les articles 702 et 703 du code CIMA pour illustrer la problématique**

Conséquence au niveau social de ces deux articles

- Le règlement sur la microassurance qui devrait promouvoir le développement de la microassurance est vu comme un frein à la microassurance.
- De nombreux assureurs ont mis en veilleuse leurs programmes de développement de la microassurance
- Les rares assureurs vie qui ont demandé des extensions d'agrément ne le font que pour la branche décès, les autres branche vie, épargne et capitalisation ne sont pas exploitées en raison des contraintes évoquées plus haut.
- Le bas de la pyramide est livré à la merci des mutuelles ou tontines informelles échappant ainsi à la régulation ou à la surveillance de l'Etat.

Comment en est-on arrivé là?

- Cette situation est le résultat d'une vision hypersociale de la microassurance laissant très peu d'espace à des marges d'exploitation tout au moins équilibrées pour les compagnies d'assurance.
- Elle n'est pas singulière dans la panoplie des dernières réformes réglementaires ou des projets en cours. Elle illustre à suffisance l'importance de la problématique.

POOL
TPV
LA
SOLIDITÉ DE
LA GARANTIE DE
16 COMPAGNIES D'ASSURANCES
AU SERVICE DU TRANSPORT PUBLIC
DE VOYAGEURS

Protection de l'assuré et marge opérationnelle des compagnies d'assurance : Peut-il y avoir une relation antinomique?

6

Conséquences sur l'économie

- Une bonne partie de l'épargne des ménages n'arrive pas à être collectée et recyclée dans le système financier
- Cette situation qui prive l'économie nationale d'une bonne partie de ressources durables grippe le système financier tout en le rendant non inclusif
- Les populations se tournent donc vers des vendeurs d'illusions (l'argent en vitesse), les marabouts ou les multiplicateurs de billets (exemple des entreprises d'agrobusiness en Côte d'Ivoire) avec des risques importants sur la paix sociale et la stabilité des pays.

De l'esprit des règlements à la réalité
Et pourtant l'intention du législateur était bonne

- L'adoption de ce règlement s'inscrivait dans le cadre d'une ambition légitime de protection des assurés dans le contexte nouveau de la microassurance
- Adopté sans tenir compte de son impact sur les marges opérationnelles des compagnies d'assurance, elle a eu l'effet contraire sur le développement du secteur avec le retrait des compagnies d'assurance de la branche.
- On a voulu « surprotéger » les populations à faible revenu, finalement ces populations se retrouvent sans assureur.

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

7

Contexte général des réformes : Vue général des éléments structurants des marges opérationnelles en zone CIMA

Sociétés non vie : des coûts opérationnels et de réassurance élevés

En milions de F CFA	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Montant	%PE	Montant	%PE	Montant	%PE	Montant	%PE	Montant	%PE	Montant	%PE
Primes ou cotisations émises	506 337	100%	529 760	100%	585 694	100%	656 380	100%	670 804	100%	734 625	100%
Dotation aux provisions	-6 517	-1%	-7 366	-1%	-8 718	-1%	-9 894	-2%	19 758	3%	-5 877	-1%
Primes ou cotisations acquises	499 820	99%	522 394	99%	576 976	99%	646 486	98%	690 562	103%	728 748	99%
Produits financiers nets de charges	17 679	3%	21 914	4%	25 692	4%	28 830	4%	32 413	5%	32 701	4%
TOTAL CREDIT	**517 498**	102%	**544 308**	103%	**602 668**	103%	**675 316**	103%	**722 975**	108%	**761 449**	104%
Charges de sinistres	192 351	38%	193 650	37%	212 808	36%	268 768	41%	298 474	44%	309 340	42%
Commissions	65 949	13%	67 347	13%	73 356	13%	81 170	12%	89 016	13%	94 978	13%
Autres charges	142 414	28%	147 012	28%	150 570	26%	161 615	25%	174 747	26%	179 028	24%
TOTAL DEBIT	**400 713**	79%	**408 009**	77%	**436 734**	75%	**511 552**	78%	**562 237**	84%	**583 345**	79%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT	**116 785**	**23%**	**136 299**	**26%**	**165 934**	**28%**	**163 763**	**25%**	**160 739**	**24%**	**178 104**	**27%**
Primes acquises aux réassureurs	155 689	31%	172 468	33%	205 790	35%	228 982	35%	229 425	34%	246 653	34%
Parts des réassureurs dans les charges	65 035	13%	66 699	13%	80 034	14%	109 262	17%	93 133	14%	107 859	15%
SOLDE DE REASSURANCE	**-90 654**	-18%	**-105 769**	-20%	**-125 756**	-21%	**-119 719**	-18%	**-136 293**	-20%	**-138 794**	-19%
SOLDE D'EXPLOITATION NET	**26 130**	**5%**	**30 530**	**6%**	**40 178**	**7%**	**44 044**	**7%**	**24 446**	**4%**	**39 309**	**5%**

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

8

- **Contexte général des réformes : Vue général des éléments structurants des marges opérationnelles en zone CIMA**
  - **Sociétés vie : des marges sous pression, de la surchauffe sur les bilans**

En milions de F CFA	2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Montant	%PE	Montant	%PE	Montant	%PE	Montant	%PE	Montant	%PE	Montant	%PE
Primes ou cotisations émises	188 521	100%	199 284	100%	224 338	100%	239 582	100%	269 531	100%	295 491	100%
Produits financiers nets de charges	18 883	10%	20 232	10%	23 064	10%	29 306	12%	25 856	10%	35 349	12%
TOTAL CREDIT	**207 404**	110%	**219 516**	110%	**247 402**	110%	**268 888**	112%	**295 386**	110%	**330 840**	112%
Charges de sinistres	139 492	74%	150 313	75%	165 099	74%	187 814	78%	200 471	74%	231 491	78%
Commissions	11 741	6%	12 080	6%	14 899	7%	15 966	7%	17 990	7%	21 779	7%
Autres charges	39 237	21%	41 115	21%	46 790	21%	50 538	21%	58 738	22%	60 855	21%
TOTAL DEBIT	**190 470**	101%	**203 507**	102%	**226 788**	101%	**254 319**	106%	**277 199**	103%	**314 124**	106%
SOLDE D'EXPLOITATION BRUT	**16 933**	**9%**	**16 009**	**8%**	**20 614**	**9%**	**14 569**	**6%**	**18 188**	**7%**	**16 717**	**6%**
Primes acquises aux réassureurs	10 066	5%	10 399	5%	11 269	5%	11 163	5%	21 433	8%	17 331	6%
Parts des réassureurs dans les charges	6 603	4%	7 994	4%	8 250	4%	11 164	5%	17 537	7%	11 985	4%
SOLDE DE REASSURANCE	**-3 462**	-2%	**-2 405**	-1%	**-3 020**	-1%	**2**	0%	**-3 896**	-1%	**-5 347**	-2%
SOLDE D'EXPLOITATION NET	**13 471**	**7%**	**13 604**	**7%**	**17 594**	**8%**	**14 571**	**6%**	**14 292**	**5%**	**11 370**	**4%**

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

9

Contexte général des réformes : les éléments déclencheurs d'une accélération des réformes selon la CIMA

- Des frais généraux élevés tant en vie qu'en non vie créant parfois des impasses de trésorerie
- Des dépenses de certains dirigeants sans lien direct avec l'objet social de la société
- Des risques achetés avec des commissions de corruption, lesquelles commissions sont déguisées en frais généraux
- Des frais de fonctionnement exorbitants des organes dirigeants (Direction Générale, Conseil d'Administration et maison mère,...) alors même que l'exploitation est juste à l'équilibre ou déficitaire
- Plus de 50% des primes non vie servent à payer des frais de fonctionnement, de distribution et de réassurance
- Plainte récurrente sur le non paiement des sinistres tant sur les montants que sur les délais de paiement
- Faible rémunération des contrats vie pour certaines compagnies d'assurance vie
- Des systèmes d'information lacunaires avec des infrastructures réseaux obsolètes et très peu fiables
- Impossibilité de délivrer les états financiers et statistiques annuels dans les délais requis par la réglementation

Evidemment dans ce contexte, on peut comprendre que le régulateur tente de réajuster le fonctionnement des sociétés

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

10

Cette situation combinée à un contexte international favorable à plus de régulation, a conduit la CIMA a engager un vaste mouvement de reformes réglementaires visant à :

- Mieux protéger les intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats
- Rééquilibrer au profit des assurés le partage des valeurs créées par les opérations d'assurance
- Renforcer la qualité de la gouvernance des entités d'assurance et de réassurance
- Améliorer la qualité de service
- Renforcer les fonds propres et le provisionnement technique
- Augmenter la rétention locale.

Radioscopie des réformes

- La concomitance des réformes a entrainé au sein de la profession un sentiment de frénésie réglementaire invitant à une revue générale des dernières réformes et à mesurer leur impact sur le développement du secteur

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

11

Radioscopie des réformes/Impact sur les éléments structurants de la marge opérationnelle

- Réforme du barème d'indemnisation du préjudice corporel
- Augmentation à 100% du Smig dans certains pays assiette de limitation de certains chef de préjudice
- Pénalité de retard exorbitant à 5% par mois de retard
- Participation bénéficiaire sur contrats collectifs décès
- Réduction drastique des délais de paiement
- Nouvelles provisions techniques
- Valeurs plancher de rachat en microassurance

- Limitation des commission en microassurance
- Projet de limitation des commissions en assurance vie
- Frais généraux induits par la mise en conformité
- Frais généraux induits par la mise à niveau des logiciels
- Frais généraux induits par les nouveaux reportings

Nouvelles charges induites par les réformes

- Augmentation des Sinistres et Prestations
- Impact des nouvelles provisions techniques
- Commissions de distribution non amorties par les primes
- Frais généraux induits par les réformes

Pertes de produits générées par les réformes

- Pertes de primes attendues
- Baisse des produits financiers

- Insuffisance des primes pour rentabiliser le capital social minimum sur certains marchés
- Insuffisances des primes liées à une rémunération insuffisante des intermédiaires (banques, IMF, agents mandataires, OPT)
- Tables de mortalité inadaptées pour certaines catégories de risques notamment la microassurance, sous tarification avec pour conséquence une insuffisance des primes
- Limitation des chargements de gestion et d'acquisitions sur certains contrats d'assurance vie, insuffisance des primes pour soutenir l'activité d'exploitation

CICA-RE

Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la CIMA

Rating GCR :	National (zone CIMA)	AA
	International	BB+

- Souscription toutes branches
- Rétrocessions et échanges avec les partenaires d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient
- Assistance technique aux cédantes

Un réassureur qui rassure

Bureau Régional Afrique Centrale
BP 1176 Douala-Bonanjo – CAMEROUN
Tél : (237) 33 42 34 37
Fax: (237) 33 42 34 23
Email: cica-re.douala@cica-re.com

Bureau Régional Afrique de l'Ouest
08 BP 1400 Abidjan 08 – Côte d'Ivoire
Tél : (225) 01 08 92 66
Email : cica-re.abidjan@cica-re.com

CICA-RE Siège
07 BP 12410 Lomé – TOGO
Tél : (228) 223 62 62 – 223 62 65 – 223 62 69
Fax: (228) 261 35 94 – 261 35 95
Email: cica-re@cica-re.com
Site Web: www.cica-re.com

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

12

- **Radioscopie des réformes/Impact sur les éléments structurants de la marge opérationnelle**
  - **Les mesures touchant directement à l'équilibre de l'exploitation**

Révision en 2014 du barème d'indemnisation du préjudice corporel en assurance automobile

- Augmentation des chefs de préjudice indemnisable
- Augmentation des plafonds par type de préjudice
- Augmentation des SMIG dans la plupart des pays et donc relèvement automatique des plafonds des différents chefes de préjudice indemanisables
- Projets en cours pour le déplafonnement de toutes les indemnités
- Primes plafonnées dans plusieurs pays notamment dans la catégorie « Transports publics de voyageurs.
- **Mesure susceptible de générer des pertes structurelles durables**

Plafonnement des taux de rémunération des avances sur contrats en assurance vie

- Pertes de produits financiers
- Absence de mesures dissuasives pour éviter les avances sur contrats dont une bonne parie n'est plus remboursée
- **Mesure de réduction de marge opérationnelle**

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

13

- **Radioscopie des réformes/Impact sur les éléments structurants de la marge opérationnelle**
  - **Les mesures touchant directement à l'équilibre l'exploitation**

Projet de réforme touchant à la participation bénéficiaire en assurance vie

- Application de la PB à 90% aux contrats collectifs décès
- Limitation de la prise en compte des frais généraux dans la détermination de la PB
- **Mesure susceptible de générer une perte structurelle durable sur l'activité dans la mesure où les contrats collectifs représentent presque 100% des résultats d'exploitation**

Instauration de nouvelles provisions techniques : Nouvelles charges d'exploitation

- Provision pour risques d'exigibilité à cumuler avec les provisions pour dépréciation ligne à ligne des actifs
- Provision de gestion en assurance vie
- **Méthode de calcul inadaptée aux sociétés vie de la zone et susceptibles de générer des pertes valant plus de 5 fois le niveau des fonds propres de la majorité des sociétés vie**
- Calcul de provision de gestion à corriger et résultat à étaler pour éviter de créer des pertes structurelles durables

Instauration de valeurs de rachat plancher au niveau de la microassurance vie

- Perte d'exploitation en cas de rupture précoce de contrats de type épargne ou de capitalisation
- **Retrait des assureurs du segment considéré, perte de chiffre d'affaires global et donc impact potentiel négatif sur les marges d'exploitation**

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

14

- Radioscopie des réformes/Impact sur les éléments structurants de la marge opérationnelle
  - Les réformes susceptibles de démotiver les réseaux de distribution et donc d'impacter négativement la production et donc l'exploitation

Limitation des commissions sur certains contrats

- Les nouvelles dispositions sur la microassurance ainsi que les conclusions des rapports de contrôle sur place ont tendance à limiter les taux de commission sur les contrats :
  - Démotivation des réseaux de distribution
  - Différentiel de commission à supporter par l'exploitation
  - **Perte potentielle de chiffre d'affaires et impact sur l'exploitation voire sur le développement de l'assurance**

Projet de suppression de la zillmérisation en assurance vie

- Ecart de zillmérisation à supporter par l'exploitation au lieu d'être impacté sur les PM
  - Perte d'exploitation à prévoir dans le cadre des ruptures précoces de contrats
  - Démotivation du réseau d'agents mandataires voire disparition potentielle de ce réseau
  - **Perte de chiffre d'affaires et impact négatif sur l'exploitation**

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

15

- Radioscopie des réformes/Impact sur les éléments structurants de la marge opérationnelle
  - Les réformes susceptibles de générer des coûts d'exploitation supplémentaires

Multiplication des reporting et raccourcissement des délais

- Reporting trimestriel
- Reporting semestriel
- Renforcement du reporting annuel avec des états supplémentaires non pris en compte à la confection des logiciels d'exploitation
- Raccourcissement des délais de transmission
- Nécessité de nouvelles compétences et de mise à niveau des logiciels d'exploitation
- Nouvelle structure organisationnelle pour éviter les retards de transmission
  - **Nouveaux coûts d'exploitation générés par les nouvelles obligations de reporting, fonction de conformité à renforcer et à mettre en éveil permanent, mise à niveau des logiciels d'exploitation, de nouvelles compétences à recruter**

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

16

- La facture du capital social minimum : **marge opérationnelle et scénarios de consolidation des marchés**
  - ***Contenu de la réforme***

Sociétés anonymes / nouveau capital social minimum

- **Nouvelles sociétés anonymes**
  - 5 milliards de F CFA (7,6 millions d'euros) en numéraires libéré aux 3/4
  - Reliquat à libérer dans un délai de 3 ans
- **Sociétés en activités**
  - 3 ans pour porter le capital social à 3 milliards F CFA (4,6 millions d'euros)
  - 2 ans supplémentaires pour porter le capital social à 5 milliards F CFA

Sociétés d'assurances mutuelles/ nouveau fonds d'établissement

- **Nouvelles sociétés d'assurances mutuelles**
  - 3 milliards de F CFA (4,6 millions d'euros) en numéraires
  - Le fonds d'établissement doit être entièrement versé
- **Sociétés en activités**
  - 3 ans pour porter le fonds d'établissement à 2 milliards
  - 2 ans supplémentaires pour porter le fonds d'établissement à 3 milliards

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

17

- **La facture du capital social minimum : marge opérationnelle et scénarios de consolidation des marchés**
  - ***Contenu de la réforme***

Des fonds propres plancher sans considération de taille ou d'exposition aux risques

- **Sociétés anonymes**
  - Fonds propres minimum limités à 80% du capital social minimum
- **Sociétés d'assurance mutuelle**
  - Fonds propres minimum limités à 80% du capital social minimum

Délai de restauration des fonds propres minimum

- Un délai d'un (01) an à compter du 1er juin de l'année suivant l'exercice au cours duquel la baisse des fonds propres en dessous du minimum est constatée

Une autre **approche** de l'**assurance** du **particulier** ...

Une équipe de professionnels chevronnés de l'assurance du particulier vous accompagne tout au long de votre vie.

Une gamme de produits et de services variés et adaptés à vos besoins et à votre revenu.

Blueprint : 342.76.47

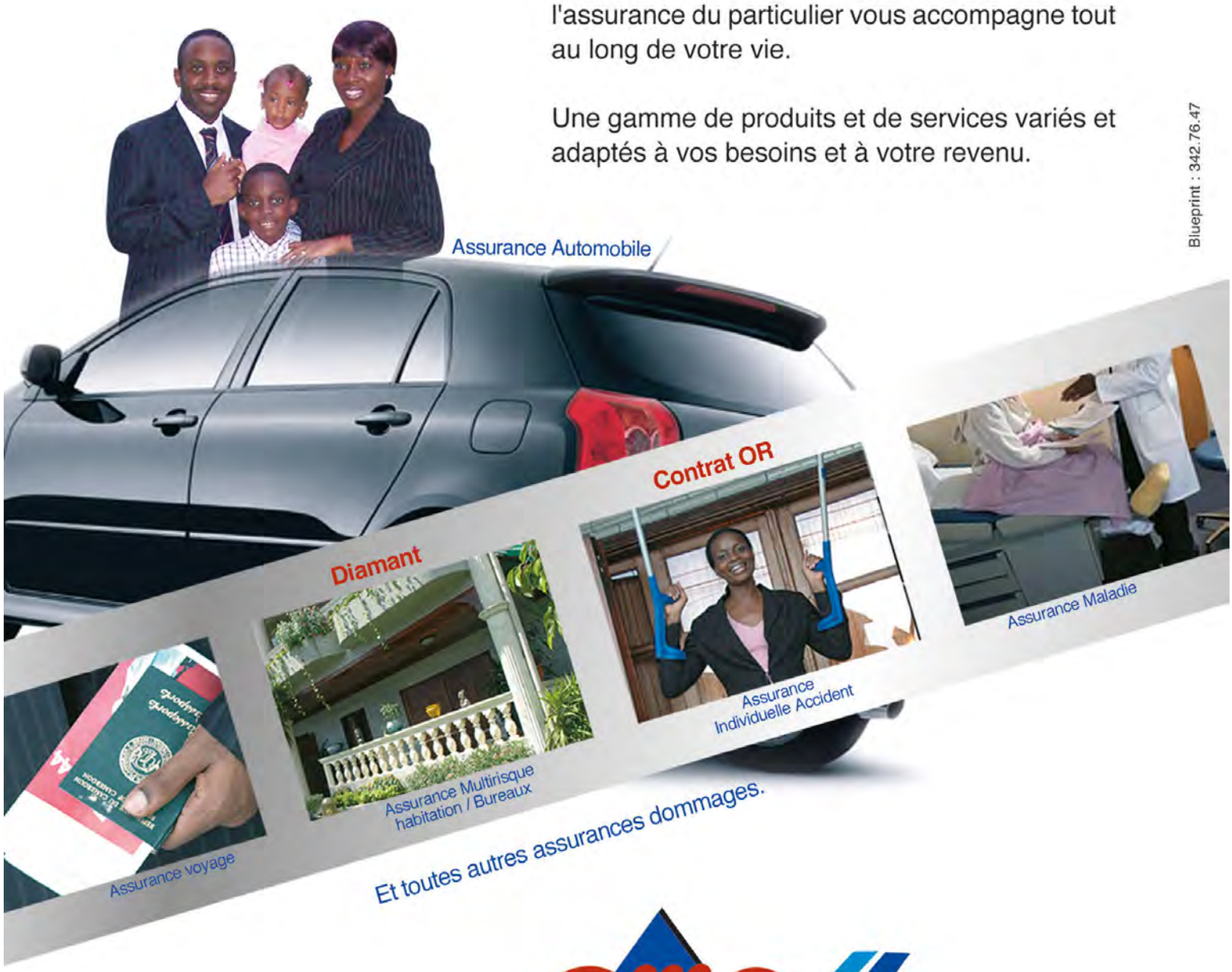

Et toutes autres assurances dommages.

GMC ASSURANCES

GARANTIE MUTUELLE DES CADRES

Pour nous, l'essentiel c'est vous !

Siège Social
Immeuble le Cauris,
Rue Alfred Saker
B.P. : 1965 Douala
Tél.: +237 343 21 33 / 343 21 34
343 21 36
Fax: +237 343 21 37
E-mail: gmcdirection@yahoo.fr

Agence de Yaoundé
Immeuble Soppo Priso,
En face CRTV Radio
B.P.: 7146 Yaoundé
Tél.: +237 221 48 98 / 221 48 99
Fax: +237 221 46 51
E-mail: gmcdirection@yahoo.fr

Et un vaste réseau d'intermédiaires.

La facture des dernières réformes sur les marges opérationnelles

18

- La facture du capital social minimum : marge opérationnelle et scénarios de consolidation des marchés
  - Hypothèses et contraintes du scénario

Rubriques retenues	Données chiffrées
capital social minimum	5 000 000 000
Return On Equity	12,0%
Résultat minimum net attendu	600 000 000
Rentabilité contrainte vie base CA	4,68%
Rentabilité contrainte non vie base CA	4,81%
CA vie minimum par société	12 812 785 110
CA non vie minimum par société	12 466 897 531

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

19

- La facture du capital social minimum : marge opérationnelle et scénarios de consolidation des marchés
  - Scénario de consolidation du marché vie en fonction des marges actuelles

Estimation 2015	Impact sur les marchés de l'augmentation du capital socal minimum		
Pays	Consolidation du marché Vie		
	Nombre de Stés Vie	Nbre prévisible après réforme	Prime vie 2015
Bénin	6	1	14 094 521 608
Burkina	7	2	19 288 960 361
Cameroun	8	4	51 551 726 599
RCA	1	0	
Congo	2	0	5 564 473 610
Côte d'Ivoire	11	9	119 876 312 318
Gabon	3	1	17 563 295 904
Guinée Equat	0	0	
Mali	3	1	6 865 820 410
Niger	2	0	5 298 141 056
Sénégal	9	3	34 277 572 440
Tchad	1	0	1 193 852 922
Togo	5	2	19 916 517 232
Total	**58**	**23**	**295 491 194 460**

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

20

- La facture du capital social minimum : marge opérationnelle et scénarios de consolidation des marchés
  - Scénario de consolidation du marché non vie en fonction des marges actuelles

Estimation 2015	Impact sur les marchés de l'augmentation du capital socal minimum		
Pays	Consolidation du marché non vie		
	Nombre de Stés non vie	Nbre prévisible après réforme	Prime non vie
Bénin	8	3	32 607 884 613
Burkina	8	3	38 623 974 679
Cameroun	16	10	130 527 574 148
RCA	2	0	3 156 511 707
Congo	5	6	70 188 910 599
Côte d'Ivoire	17	13	162 609 332 345
Gabon	6	8	101 282 757 478
Guinée Equat	3	1	15 569 599 619
Mali	8	2	28 300 925 132
Niger	6	2	24 104 555 000
Sénégal	18	7	85 906 119 654
Tchad	2	1	13 253 661 847
Togo	7	2	28 492 971 017
Total	**106**	**59**	**734 624 777 838**

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

21

- La facture du capital social minimum : marge opérationnelle et scénarios de consolidation des marchés
  - Les marges opérationnelles actuelles combinées au relèvement du capital social minimum pourraient conduire à une baisse drastique du nombre de sociétés avec les conséquences ci-après

Absence de sociétés vie sur certains marchés notamment le Tchad, la RCA, la Guinée Equatoriale et le Congo

Situation de monopole Vie ou Tiard sur des marchés comme le Mali, le Gabon, le Bénin avec pour conséquence une baisse de la qualité de service préjudiciable aux intérêts des assurés et bénéficiaires de contrats

Situation de duopole Vie ou Tiard avec une absence de concurrence réelle sur les tarifs, la qualité de service et la diversité des produits

Sur les marchés oligopolistiques, forte concentration du marché autour de quelques acteurs avec l'émergence d'acteurs systémiques, ce qui fragilisera la stabilité du secteur en cas de défaillance d'un tel acteur

Compte tenu de certaines particularités nationales, des fusions acquisitions peuvent aboutir à des entités d'une complexité extrême: harmonisation coûteuse des procédures d'entreprise et des systèmes d'information, interdiction de licencier dans la phase post-fusion, dédoublement des postes, risque de démission d'employés compétents, coût fiscal des opérations de transfert de portefeuille

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

22

Conséquences du bouillonnement réglementaire sur le développement du secteur

Un frein pour une vision du développement à long terme	• La multiplication des réformes et la confusion générée par certaines mesures génèrent une vision à court terme du développement de l'assurance alors que dans ce secteur plus qu'ailleurs nous avons besoin d'une vision à long terme
Une démotivation attendue des réseaux de distribution	• Les mesures de limitation ou d'encadrement des commissions vont démotiver les réseaux de distribution avec un impact négatif sur le développement de certaines branches telles que la microassurance ou l'assurance vie.
Des branches d'assurance sans assureurs	• La création systématique de branches d'assurance pour caractériser de nouveaux modes opératoires de distribution et de gestion tue l'innovation. • L'impact de certaines mesures sur les marges exploitation pourraient amener les compagnies d'assurance à se retirer de certaines branches laissant ainsi des millions d'africains à la merci des usuriers et des vendeurs d'illusions.

Le poids d'une facture réglementaire de plus en plus salée

23

Conséquences du bouillonnement réglementaire sur le développement du secteur

Soutenabilité de certaines réformes	• Dans une certaine catégorie de pays, les marges actuelles et la taille des marchés ne sont pas suffisantes assurer la soutenabilité de la réforme de relèvement du capital social minimum. • Il conviendrait de moduler cette mesure en distinguant trois types de marchés: les marchés à construire, les middle market et les marchés leaders. • Cette approche est d'autant plus souhaitée que le relèvement du capital social minimum intervient dans un contexte de tassement des marges opérationnelles induites par d'autres réformes
Concomitance des réformes Nécessité de réajustement de certaines réformes	• La concomitance de ces différentes mesures nécessite un réajustement de certaines réformes pays par pays afin d'éviter des situations de monopole ou duopole potentiellement préjudiciables à la qualité de service pour les preneurs d'assurance.

Monsieur NDECHAM CHEFON Maxwell
Administrateur-Directeur Général de ZENITHE INSURANCE S.A

ZENITHE INSURANCE S.A offre depuis 10 ans déjà des solutions innovantes de couverture aux entreprises et aux particuliers à travers une large gamme de produits d'assurances.

Nous opérons dans toute les branches de l'assurance dommages et nos offres vont de l'assurance classique à nos produits spécifiques que sont : **Zenithe Visio, Zenithe Crédit & Caution, Zenithe Family Welfare, Zenithe Assurance Construction et Engineering, Zenithe Auto Prestige, Zenithe Pro, Zenithe Avion Ambulance**.

Notre Vision

Bâtir une compagnie d'assurance qui se distingue par une qualité de service sans faille caractérisée par la permanence de l'accompagnement de la clientèle, la célérité dans le traitement des sinistres et une solidité financière à toute épreuve.

Notre Mission

Anticiper les attentes des clients et assumer toutes nos responsabilités d'assureur.

Nos Valeurs

- *Humilité*
- *Réactivité et responsabilité*
- *Loyauté et éthique professionnelle*
- *Honnêteté et rigueur*
- *Collaboration et travail d'équipe*
- *Ethique Professionnelle.*

Notre Métier

Sécuriser le patrimoine de notre clientèle et lui fournir une qualité de service haut de gamme constituent les finalités de notre business.

Notre Réseau de Distribution

Pour une meilleure proximité avec la clientèle, notre réseau de distribution couvre les 10 régions à travers 23 points de vente (08 bureaux directs et 15 agences). Ce réseau direct est complété par de nombreux courtiers partenaires rigoureusement sélectionnés.

Notre Engagement Qualité

ZENITHE INSURANCE S.A. est certifiée ISO 9001-2015. Cette certification traduit notre volonté d'offrir à nos clients un service répondant aux meilleurs standards internationaux.

Zenithe en bref

- Date de création : **2005**
- Début d'activités : **2006**
- Direction Générale: **Douala**
- Capital social : **3 milliards F CFA**
- Forme juridique : **Société Anonyme**
- Chiffre d'affaires 2015 : **7,8 milliards F CFA**

10 Ans déjà ★ Service & Qualité

... ET TOUJOURS DES SOLUTIONS INNOVANTES

Zenithe carte biométrique de santé : le sésame de la santé

Des milliers de clients expérimentent avec bonheur notre carte biométrique de santé qui donne accès à de nombreux prestataires de soins médicaux. Elle permet à l'assuré un accès privilégié au médecin, la fourniture des médicaments dans les pharmacies partenaires et les prestations dans les laboratoires d'analyses partenaires sans paiement préalable. Nous la remettons gratuitement à toute souscription d'une assurance maladie.

Zenithe caution de marchés publics : flexibilté, solvabilté, rapidité

- Caution de soumission
- Caution d'avance de démarrage
- Caution de retenue de garantie
- Caution de bonne fin

e-insurance : one click away from your coverage

www.zenitheinsurance.com

Avec la souscription des polices d'assurances en ligne, vous êtes capable de :
- Déclarer et suivre les sinistres en temps réel,
- Soumettre instantanément vos requêtes en ligne grâce à notre application de chat en direct,
- Vous inscrire à la liste de diffusion par laquelle vous recevrez notre e-newsletter.

Le confort d'accès à votre compte quelque soit votre position géographique.

ZENITHE INSURANCE
quand nous assurons, nous assumons
rest assured you are insured

DIRECTION GÉNÉRALE / HEADQUARTERS
Douala-Cameroun, Rue Koumassi - Bali • B.P. : 1540
Tél. : +237 233 43 41 32 • Fax : +237 233 43 41 33
E-mail : info@zenitheinsurance.com
www.zenitheinsurance.com

Entreprise certifiée ISO 9001-2015

AB CERTIFICATION Afrique Subsaharienne

Service Clients : +237 694 30 82 32

Sur les chemins d'une régulation de développement et protectrice des intérêts assurés

24

Qu'en dit le traité CIMA?

- Deux points figurant dans les objectifs du traité CIMA méritent à cet égard d'âtre soulignés:
  - Faciliter les conditions d'un *développement sain et équilibré* des entreprises d'assurance
  - Favoriser la constitution, sur l'ensemble des pays de la CIMA, d'un marché élargi et intégré réunissant les conditions d'un *équilibre satisfaisant au point de vue technique, économique et financier*.
- Ainsi le traité CIMA insiste sur un développement équilibré des compagnies d'assurance et des marchés d'assurance, ce qui suppose entre autres que les engagements techniques ne soient surdimensionnés par rapport aux ressources disponibles.

Sur les chemins d'une régulation de développement et protectrice des intérêts assurés

25

- **Qu'en disent les principes et normes de l'IAIS?**

Un secteur des assurances équitable, sûr et stable/Norme 1.3

- Dans le préambule des principes de base de l'IAIS et dans la norme 1.3, il est indiqué :
  - *« Un système de réglementation et de contrôle solide est nécessaire pour maintenir un secteur des assurances équitable, sûr et stable au bénéfice et pour la protection des intérêts des titulaires de polices, des bénéficiaires de polices d'assurance et des réclamants sinistrés (collectivement dénommés les « titulaires de polices » dans le présent document) ainsi que pour contribuer à la stabilité du système financier »*
- En d'autres termes, la réglementation doit permettre un cadre légal dans lequel le terrain est équitable pour tout le monde : preneurs d'assurance, bénéficiaires, assureurs et intermédiaires.

Sur les chemins d'une régulation de développement et protectrice des intérêts assurés

26

Qu'en disent les principes et normes de l'IAIS?

La nécessité d'une consultation publique préalable sur les textes majeurs /Norme 2.6

- Les exigences réglementaires et les procédures de contrôle sont révisées régulièrement. Tous les changements importants font normalement l'objet d'une consultation publique préalable auprès du public et des assureurs.
- Cela inclut non seulement les règles de fond d'application générale mais également les directives et les interprétations qui ne sont pas confidentielles mais peuvent avoir une incidence forte sur les acteurs.
- La transparence renforce la responsabilité des contrôleurs. L'existence d'un mécanisme d'appel ou de révision contribue à assurer que les décisions réglementaires et de contrôle sont prises dans le cadre de la loi de manière aussi cohérente que possible et qu'elles sont bien motivées.
- Toutefois, cela ne doit pas empêcher le contrôleur d'exercer ses fonctions et ses pouvoirs efficacement et rapidement.

Sur les chemins d'une régulation de développement et protectrice des intérêts assurés

27

Qu'en disent les principes et normes de l'IAIS?

Nécessité d'une régulation davantage fondée sur les principes que sur des règles

- La réglementation édicte clairement les principes généraux à respecter par les compagnies d'assurance
- En lieu et place d'une déresponsabilisation des dirigeants d'entreprise, cette approche enjoint les dirigeants d'expliquer et de justifier les règles et les mesures en œuvre pour rester dans le corridor défini par les principes généraux
- Cette approche est d'autant plus justifiée que le monde se complexifie davantage et le secteur des assurances suit ce mouvement de complexification.
- Le contrôle actuel de la CIMA est basé sur des règles détaillées plutôt que sur les principes. Cette approche fondée sur les règles est un frein à l'innovation et à la diversité des pratiques de gestion du risque d'une entreprise à une autre ou d'un groupe d'assurance à un autre.
- Il s'agit désormais de passer de la simple vérification du respect de ratios standardisés sans fondement technique pour la plupart vers le respect des principes édictés par la réglementation.

Sur les chemins d'une régulation de développement et protectrice des intérêts assurés

28

- **Qu'en disent les principes et normes de l'IAIS?**
  - **Passer d'un contrôle basé sur les règles vers un contrôle basé sur les principes**

Contrôle basé sur les règles

- Respect de ratios de gestion figés
- Chargements de gestion et d'acquisition parfois imposés à l'entreprise en lieu et place d'un modèle privilégiant équilibre entre chargements et frais futurs
- Ratios de limitation des actifs sans fondements techniques
- Méthodes réglementaires figée de calcul des provisions techniques
- Système de gouvernance beaucoup plus basé sur les diplômes et le nombre d'années d'expérience sans responsabilisation du conseil sur la définition d'un cadre de gouvernance approprié au profil de l'entreprise
- Le contrôle se contente de cocher des cases ou de remplir des formulaires
- Le contrôle fondé sur les règles étouffe l'innovation

Contrôle basé sur les principes

- Une solvabilité et un niveau de fonds propres basé sur le profil de risque de chaque entreprise
- Système de gouvernance et de gestion des risques adapté à chaque entreprise et à définir par le Conseil d'Administration
- Respect du principe de la « personne prudente » tant dans l'évaluation des provisions techniques, la détermination des chargements que dans l'allocation des ressources destinées aux placements
- Traitement équitable des clients par les assureurs et les intermédiaires : définition des orientations énonçant ce qui est attendu des assureurs et des intermédiaires dans le relation « clients »

Sur les chemins d'une régulation de développement et protectrice des intérêts assurés

29

Nécessité d'études d'impact préalables pour les réformes majeures en collaboration avec la profession

- Mesurer préalablement l'impact des reformes majeures sur les surfaces financières des compagnies d'assurances, les systèmes d'information, les canaux de distribution
- La modification réglementaire représente-elle la meilleure façon d'intervention par rapport au sujet identifié?
- Les avantages attendus justifient-ils les coûts à exposer pour s'arrimer à la nouvelle réglementation?
- La répartition des effets au niveau des 14 pays de la CIMA?
- La réglementation est-elle claire, cohérente, compréhensible et accessible aux usagers ?

La prise en compte de l'écosystème dans les réformes

- Tenir compte des législations existantes dans l'environnement aux niveaux fiscal, financier, juridique et protection sociale
- La prise en compte de la taille et de la maturité des marchés
- Tenir compte de l'architecture générale des marchés et de la situation des autres acteurs fournissant des services similaires à l'assurance
- Réaliser des études comparatives avec des marchés de taille similaire en Afrique présentant des similarités fortes avec les pays de la CIMA

Les défis pour les compagnies d'assurance

30

La nécessité de réduire les frais généraux

- Rationaliser la gestion des entreprises par une politique rigoureuse des frais généraux
  - Les dépenses doivent être justifiées, raisonnables et adaptées aux moyens de l'entreprise
- Engager la transformation numérique des entreprises d'assurance
- Réduire les frais de fonctionnement des organes dirigeants (direction générale, conseil d'administration, sociétés mères,..)
- Mettre fin aux nombreux conflits d'intérêts dans la passation des marchés

Instaurer un pilotage analytique des frais généraux

- Assurer l'affectabilité des frais par destination
- Assurer l'affectabilité des frais par branche

Restaurer la confiance perdue du régulateur

- Un indispensable renforcement de la relation Assureur/Client par **un paiement spontané des sinistres**
  - Être à la fois disponible, attentionné et fiable vis-à-vis de ses clients est, selon nous, un prérequis pour toute relation sur le long terme
  - Conquérir de nouveaux territoires dans la relation client en développant une stratégie digitale et en renforçant notre devoir de conseil
- Renforcer l'architecture des marchés par des plates formes communes et efficaces des sinistres de masse tel que la RC Auto (Matériel et Corporel)
- Instaurer au sein des marchés un système d'autorégulation efficace permettant la mise à l'index des compagnies qui ne respectent pas leurs engagements et qui perturbent les mécanismes de marché

Les défis pour les compagnies d'assurance

31

Réadapter les systèmes d'information pour accélérer la cadence de règlement des sinistres

- Assurer l'interconnexion des systèmes d'information aux canaux digitaux de distribution et de gestion de la relation client tout en y intégrant la **dimension paiement des sinistres**

Revisiter notre business modèle

- Les systèmes de tarification devront être revus dans la mesure où le cadre actuel ne semble pas adapter pour la prise en compte des frais administratifs et des coûts d'acquisitions
- Nécessité de revoir notre modèle de création de valeur pour l'orienter effectivement client par **l'accélération de la cadence de règlement des sinistres**

Assurer l'efficacité opérationnelle

- Avec la chute attendue des marges opérationnelles et l'augmentation des coûts d'exploitation, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle deviendra un enjeu majeur incontournable :
  - Rechercher des opportunités de mutualisation internes groupe ou externe des activités hors métier tout en conservant une gestion efficace des spécificités liées au métier notamment **dans le cadre du paiement des sinistres**
  - Tester périodiquement les modèles, les organisations et les procédures opérationnelles, mettre en œuvre les recommandations et mesurer l'amélioration continue des performances **dans le cadre du paiement des sinistres**

Conclusion

32

Protection des assurés et marges opérationnelles des compagnies d'assurance peuvent cheminer ensemble dans le cadre d'un secteur des assurance solide, créateur de valeur ajoutée confortable pour les preneurs d'assurance et les actionnaires.

Cependant, il convient de savoir où placer le curseur de la réglementation. L'indentification du point d'équilibre devrait être un défi permanent pour le régulateur et la profession. Car comme on ledit souvent pas d'assureur, pas d'assuré.

- Les assureurs devraient donner plus de gages de leur capacité à gérer efficacement les ressources collectées dans un cadre qui place l'assuré au cœur de toutes les préoccupations
- Tout en assumant pleinement sa mission de protection des assurés, le régulateur devrait garantir la stabilité et l'équilibre du secteur dans le cadre de la surveillance macro prudentielle du système financier.

C'est ce dialogue permanent engagé par le Secrétaire Général de la CIMA et son équipe, (il faut le reconnaître) qui permettra de conquérir de nouveaux espaces de croissance durable pour l'assurance africaine.

SAAR-VIE

Compagnie d'assurance Vie et de capitalisation S.A
au capital de 1.000.000.000 régie par le code CIMA

Compagnie spécialisée dans les opérations d'assurance vie et capitalisation.

Prévoyance

Assurance Temporaire décès individuelle

Tempo α
ALPHA
"La protection de vos poches "

Assurance des frais funéraires

Tempo " 2000"
" La solution ultime "

Assurance Temporaire décès collective

Tempo γ
GAMMA
"Le privilège de vous rassurer "

Assurance Tontine

Njangui
"Rendre votre union indissoluble "

Epargne et Capitalisation

Assurance mixte anticipée

Pari
"Rêvez de grands exploits, nous les réaliserons avec vous "

Assurance capital différé

Boss
"Un jour nouveau se lève au millieu de votre vie "

Assurance éducation

AS Millénium
"Tu es déjà un As" !

Assurance retraite complémentaire

Flash Millénium
"Préparez vos vieux jours"

Avec Saar - Vie, vivez en toute quiétude!

NOS CONTACTS

Direction Générale
B.P. : 4079 Ydé Cameroun / Tél. : (237) 22 23 31 74
Fax. (237) 22 23 31 64 / Hippodrome, rue Frédéric Foé, 1.077

Siège Social
B.P. : 1011 Douala Bonanjo / Tél. : (237) 33 43 17 60
Fax. (237) 33 43 09 71 / Bonanjo, Rue Pérouse, 1075

Bureau Direct
B.P. : 2801 Douala Cameroun / Tél. : (237) 33 43 92 02
Fax. (237) 33 43 92 01 / AKWA, face PTT

RESOLUTIONS DE LA 41ème ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FANAF

Marrakech (Royaume du Maroc), du 13 au 16 février 2017

La Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines (FANAF) s'est réunie en Assemblée Générale Ordinaire, du 13 au 16 février 2017 au Palais des Congrès de Marrakech (Royaume du Maroc) sous le thème : « **Nouveaux enjeux réglementaires et défis opérationnels : quelle stratégie pour l'assurance africaine ?** ».

Les délégués, qui se sont réjouis de la parfaite organisation de ces assises qui se tiennent pour la première fois au Maroc, ont apprécié l'atmosphère chaleureuse qui a prévalu tout au long de leurs travaux. A l'issue de ceux-ci, ils ont adopté les résolutions ci-dessous :

Résolution N° 1 : Sur le rapport d'activités

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Bureau Exécutif sur les activités de l'exercice 2016, adopte ledit rapport et félicite le Bureau Exécutif pour le travail accompli.

Résolution N° 2 : Sur les comptes de l'année 2016

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Bureau Exécutif sur les activités de l'exercice 2016 et celui du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2016, approuve lesdits comptes et en donne quitus au Bureau Exécutif.

Résolution N° 3 : Sur le programme de travail 2017 du Bureau Exécutif

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du programme de travail 2017 du Bureau Exécutif, adopte ledit programme.

FANAF

Résolution N° 4 : Sur le budget 2017

L'Assemblée Générale adopte le Budget de l'exercice 2017 comme suit:

- Recettes encaissables : huit cent quatre-vingt-sept millions neuf cent cinquante mille (887 950 000) francs CFA;
- Charges décaissables : huit cent vingt-huit millions six cent vingt-cinq mille (828 625 000) francs CFA ;
- Investissements : vingt millions (20.000.000) de francs CFA.

L'Assemblée Générale maintient le montant de la cotisation annuelle de chaque société membre à deux millions cinq cent mille francs CFA (2 500 000 F CFA) payable **au plus tard le 31 Mai 2017,** sous peine de l'application des pénalités de retard de **5%** par mois prévues par le règlement intérieur.

L'Assemblée Générale exhorte les sociétés membres à adresser au Secrétariat Général, une copie de l'ordre de virement et du SWIFT de leurs cotisations, pour faciliter l'identification des donneurs d'ordre des cotisations portées au crédit des comptes bancaires de la Fédération.

Résolution N° 5: Sur les subventions

L'Assemblée Générale décide de renouveler la subvention d'un montant de vingt millions (20.000.000) de francs CFA, allouée à l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé, au titre de l'année 2017.

Résolution N° 6 : Sur les adhésions des sociétés

L'Assemblée Générale approuve les demandes d'adhésion à la FANAF formulées par les Sociétés suivantes :

- Fonds de Garantie Automobile du Bénin ;
- SAHAM Assurance Vie du Gabon ;
- Atlantique Assurances IARD S.A. du Mali ;
- Axa Assurance du Maroc ;
- La Marocaine Vie du Maroc ;
- SAHAM Assurance du Maroc ;
- SANAD du Maroc :

Lesdites sociétés deviendront membres à part entière dès l'acquittement des droits d'adhésion dont le montant est fixé à cinq cent mille francs CFA (500 000 FCFA), ainsi que de la cotisation annuelle dont le montant est fixé à deux millions cinq cent mille francs CFA (2 500 000 FCFA).

Résolution N° 7: Sur l'affectation des excédents de 2015 et 2016

L'Assemblée Générale, après examen des comptes de 2016, décide d'affecter l'excédent de recettes d'un montant de trente-quatre millions neuf cent huit mille neuf cent quatre-vingt-sept francs CFA (34 908 987 FCFA) en report à nouveau.

A titre de rappel, le résultat net de l'année 2015 d'un montant de vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf cent quarante-quatre Francs CFA (29 499 144) FCFA a été porté en report à nouveau pour l'exercice 2016.

Résolution N° 8 : Sur le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes KPMG

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes KPMG pour une durée de six (06) ans allant du 1er janvier 2017 à la clôture des comptes de l'exercice 2022.

Résolution N° 9 : Sur le renouvellement du mandat du Bureau Exécutif

L'Assemblée décide de renouveler le mandat du Bureau Exécutif pour une durée de trois (03) ans.

Sont élus :

- M. Adama NDIAYE, Président ;
- Mme Esther TIAKO, Vice-Présidente ;
- M. LOCOH AFANOU KODJO, Membre ;
- M. Soumaïla SORGHO, Membre ;
- M. Joël S. MULLER, Membre ;
- M. Ernest Anasse ASSAMOI, Membre ;
- M. Mamadou KONE, Membre.

FANAF

ASSURTECH

2017

ASSURTECH C'EST LE RENDEZ-VOUS INEDIT ENTRE ASSUREURS ET DEVELOPPEURS !

ASSURTECH est un évènement qui associe les développeurs internet et les assureurs, c'est une plateforme d'expert qui innove par la promotion de produits digitaux adaptés au domaine des assurances.

ASSURTECH nait de la conviction que le développement et la promotion du métier de l'Assurance, et donc de l'économie de notre pays, passent par la démocratisation de ce secteur, et la digitalisation en est le chemin idéal.

ASSURTECH permettra donc de présenter aux acteurs du secteur de l'Assurance, des solutions numériques adaptées, pour optimiser leurs offres de service et de booster le taux de pénétration de l'Assurance (actuellement de 2% dans notre marché) via les nouvelles technologies. En plus de la présentation du **portail sur l'Assurance et la prévoyance, plusieurs exposés sur les solutions concrètes**, nous aurons une participation exceptionnelle des partenaires locaux et étrangers œuvrant dans notre secteur d'activités.

L'évènement qui se tiendra le Mercredi 31 Mai 2017 à l'hôtel AKWA Palace, sera donc l'occasion pour les jeunes développeurs, de présenter des solutions adaptées aux assureurs sur internet. ASSURTECH cadre parfaitement avec l'évolution sociale, qui intègre désormais le digital. C'est une opportunité pour les jeunes développeurs sur internet, un nouveau marché porteur d'emplois pour eux. L'évènement ASSURTECH va apporter un nouveau souffle au secteur de l'assurance et redorer ainsi l'image des assureurs qui sont généralement vues d'un mauvais œil par les populations.

CONTACTS : 696 988 733 / 694 475 962

Résolution N° 10 : Sur le principe de la digitalisation de l'assurance africaine

L'Assemblée Générale retient le principe de la digitalisation de l'assurance africaine dans un cadre réglementaire souple qui doit s'inspirer des expériences réussies en Afrique et qui doit tenir compte des intérêts des assurés.

Toutefois, au regard des coûts que cela pourrait générer, l'Assemblée Générale invite le régulateur à encourager la mutualisation des solutions technologiques permettant la digitalisation.

Résolution N° 11 : Quelle réassurance pour accompagner les mutations et la couverture des risques spéciaux ?

L'Assemblée générale recommande :

- Que les réassureurs adaptent leurs propositions aux marchés des pays membres eu égard aux limitations et exclusions figurant dans les traités de réassurance ;
- L'implication des pouvoirs publics dans la couverture des risques spéciaux en s'inspirant du modèle marocain dans ce domaine.

Résolution N° 12 : Sur la date et le lieu de la quarante deuxième (42ème) Assemblée Générale Ordinaire de la FANAF

A l'invitation des sociétés d'assurance membres du marché rwandais, l'Assemblée Générale décide de tenir sa quarante deuxième (42ème) Assemblée Générale Ordinaire à Kigali (Rwanda) au mois de février 2018.

Fait à Marrakech, le 16 Février 2017.

Le Président

Adama NDIAYE

FANAF
B.P. 30 DAKAR
Tél. : 33 869 68 33
Fax : 33 822 37 56
République du SENEGAL

Le Secrétaire Général

Fransady KONDE

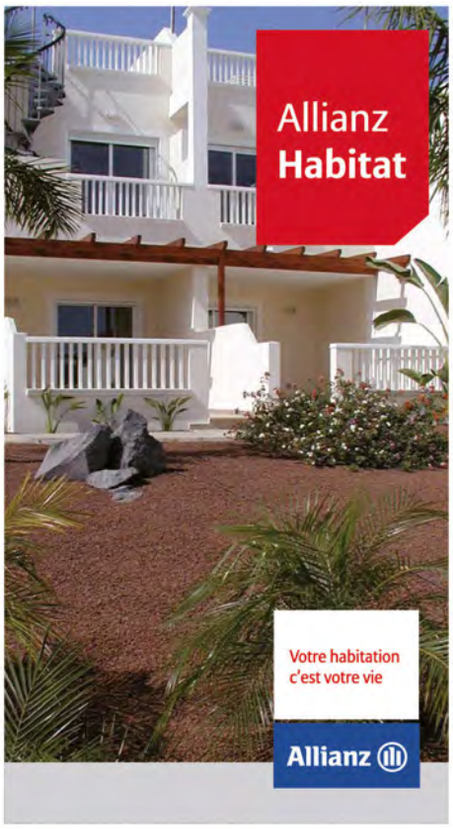

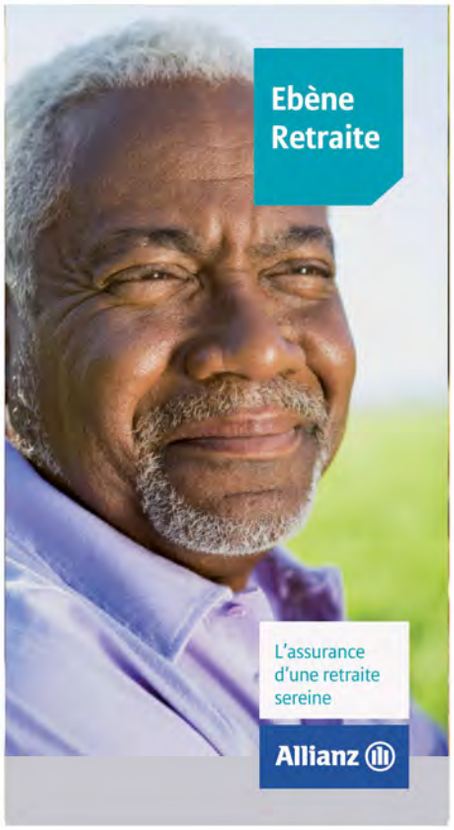

Fév. 2016

Le N°1 de l'assurance au Cameroun

Avec vous de A à Z

Allianz

Allianz Cameroun
Entreprise régie par le Code des Assurances
Siège social : Immeuble Allianz, 1124 rue Manga Bell
BP 105 Douala - Cameroun
Tel : (237) 233 50 20 00 - Fax: (237) 233 50 20 01
Email : allianz.cameroun@allianz-cm.com
www.allianz-cameroun.com

Dr. Andrew GWODOG (Administrateur-Directeur Général SCG-RE):

«les assureurs devraient élargir leurs gammes de produits et les adapter aux besoins spécifiques de nos populations»

Monsieur le Directeur Général, vous avez été Ministre dans le précédent gouvernement de la République Gabonaise

Je voudrais au préalable vous remercier, ainsi que les lecteurs de votre journal, pour l'opportunité que vous m'offrez de parler de la Société Commerciale Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré).

Votre question m'impose de prime abord de me présenter à vos lecteurs. Je m'appelle Andrew GWODOG, j'ai 43 ans, marié et père de famille. Mon entrée dans la communauté des assureurs s'est faite en 1998 par l'obtention d'une maitrise en Sciences et Techniques des Assurances (MST-A) à l'Institut International des Assurances de Yaoundé et par mon recrutement à L'OGAR auprès de mon parrain, mentor et ami Edouard-Pierre VALENTIN, fondateur des sociétés OGAR et OGAR Vie. Cela fait donc 19 ans que je suis dans le secteur des assurances. J'ai tour à tour occupé les fonctions de Directeur Technique, Directeur Central, Directeur Général dans les sociétés OGAR Vie ? UAG Vie (SUNU Vie), le groupe NSIA au Congo et la SCG-Ré. Je suis militant du Parti Démocratique Gabonais (PDG), membre du Bureau Politique et Conseiller Départemental (Elu Local) pour le compte du PDG dans l'Okano (Province du Woleu-Ntem).

De septembre 2015 à novembre 2016, j'ai exercé des fonctions politiques en tant que Ministre Délégué auprès du Ministre de la Promotion de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la forêt et de la mer.

Je tiens à réitérer mes sincères remerciements, toute ma gratitude et reconnaissance au Président de la République Gabonaise, Chef de l'Etat, son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, pour l'opportunité qui m'a été donné d'être promu au Gouvernement.

Cela témoigne de son intérêt envers la jeunesse gabonaise et de la confiance qu'il lui accorde ainsi que sa détermination à l'associer à la construction de notre pays le Gabon. Cela donne tout son sens à sa vision et son projet politique de l'Egalité des chances s'appuyant le Plan Stratégique Gabon Emergent.

Vous avez cumulé pendant cette période votre responsabilité dans le gouvernement avec le management de l'entreprise. Quelle a été votre secret pour concilier les deux ?

Il n'y a pas eu cumul de fonctions les règles de gouvernance de la SCG-Ré et celles qui régissent les membres du gouvernement l'interdisent. Lors de ma nomination, une nouvelle gouvernance a été mise en place à la SCG-Ré avec un management composé d'un Président-Directeur Général en la personne de Mr Edouard-Pierre VALENTIN, ancien Président du Conseil d'Administration ; et Judicaël MAWI promu Directeur Général Adjoint.

Suite à ma nomination, un Conseil d'Administration s'est immédiatement tenu et a contesté l'incompatibilité entre les deux fonctions. Mon contrat de travail a été suspendu, conformément au Code du Travail en vigueur en République Gabonaise.

Votre qualité de membre du gouvernement vous a donné une posture idéale pour observer le secteur des assurances avec hauteur. Quelle vision avez-vous de notre secteur d'activités dans l'économie globale et plus spécifiquement en Afrique ?

CARTE ROSE
CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE AUTOMOBILE CEMAC
Valable du au
1. Nom et adresse de l'Assuré :
2. Police originale N°
3. Valable du au
4. Marque et type du véhicule
5. Immatriculation :
6. N° du châssis ou du moteur
7. Nom et adresse de la société d'Assurance :
8. Nom et adresse du Bureau Emetteur
" Entreprise régie par le code CIMA "
9. Signature et cachet de l'Emetteur
10. Usage ou catégorie du véhicule :
11. Liste des pays dans lesquels cette carte est valable :
Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad
Carte créée par Acte n° 2/96-UDEAC-500-CE-31 du 5 juillet 1996
TIMBRE
N°
CARTE ROSE CEMAC

Comme cet accident qui s'est produit à AWAE (Cameroun), où un ensemble de véhicules immatriculés et assurés au TCHAD, s'est encastré dans la maison d'un riverain.
Que faire face à ce genre de situation?

En cas d'accident de la circulation

Avec un véhicule adverse assuré dans un pays de la CEMAC autre que le vôtre ou avec un résident (piéton ou passager à bord) d'un autre Etat.

La solution assurance existe

Le Bureau National de la Carte Rose CEMAC se charge d'obtenir de la compagnie d'assurance de l'auteur et dans les meilleurs délais le règlement de votre sinistre.

Comment en bénéficier?

- L'assureur a obligation de vous délivrer votre carte rose aux mêmes durée et dates de validité que votre assurance automobile, elle vous coûtera 1000 CFA: exigez là!
- faites constater le sinistre par la police ou la gendarmerie ou à défaut un huissier de justice
- munis de votre carte rose et de votre assurance en cours de validité, déclarer votre accident auprès du Bureau National du lieu de survenance de l'accident ou de l'agence de toute compagnie ou intermédiaire d'assurance le plus proche.
- Relevez le nom ou l'adresse du Bureau ou de l'agence où vous avez déclaré votre accident
- Adresser une copie de votre déclaration à votre assureur dès votre retour dans votre pays de résidence

Notre adresse pour le Cameroun

Bureau National Carte Rose CEMAC, Immeuble ex SOCAR
Entrée F, 3e étage, porte 203 – B
BP 1136 - Douala
33 42 28 09 / 77 77 57 86

E-mail: bureaunationalcarterosecmr@yahoo.fr

L'Assurance en Afrique constitue une activité non négligeable et sa contribution au PIB dans la zone Cima est inférieure à 5%, ce qui laisse des opportunités de développement dans les secteurs suivants :
- L'assurance vie ;
- L'assurance caution ;
- L'assurance des risques politiques ;
- L'assurance santé et la micro assurance.

Les assureurs participent à la sécurisation des investissements sur le Continent à travers les garanties offertes aux investisseurs. Les primes collectées doivent être impérativement investies dans nos marchés, afin de contribuer au développement de nos pays.
Toutefois les secteurs devraient élargir leurs gammes de produits et les adapter aux besoins spécifiques de nos populations.
De même, le cadre légal, code des assurances de la CIMA, doit être modifié afin qu'il s'adapte aux objectifs de développement de notre pays.

Vous êtes de fait aujourd'hui le réassureur étatique dans la zone CEMAC. Quels sont les enjeux et quelles stratégie pour l'émergence de l'assurance en zone CEMAC ?

A l'instar d'Africa Ré, CICA Ré, TAN Ré, SEN Ré, SCR, CCR, la SCG-Ré est avant tout un réassureur Africain gérant d'une part, la réassurance dite de « Cession Légale » pour l'Etat Gabonais et d'autre part un réassureur commercial pour les acceptations facultatives et traités. De même qu'elle met à la disposition des cédantes africaines son assistance technique et commerciale.
Cette précision faite, il convient de remarquer que les économies émergentes et en développement ont connu en 2015 un net recul du fait de la chute du cours des matières premières, même si dans le même temps les économies développées ont maintenu un niveau de croissance soutenue.
La SCG-Ré compte appuyer son développement commercial 2017-2019 sur les principaux atouts, afin de capter une part importante des primes de réassurance de la CEMAC et du continent par :
Le dynamisme de ses ressources composées essentiellement de jeunes cadres formés dans divers domaines de compétence, la majorité étant issue de l'Institut International des Assurances, dont moi (IIA de Yaoundé) ;
La gestion de son réseau commercial, constitué essentiellement de sociétés de courtage, mais aussi d'apporteurs libres et de souscripteurs régionaux, dans la zone CEMAC, Afrique Australe, Afrique de l'Ouest & du Nord ;
Des missions commerciales à hauteur de deux missions (2) minimum par zone et par an ;
L'optimisation de l'utilisation des NTIC ;
La publication de notre rating réalisé par AM Best ;
La sécurisation de notre exploitation technique et commerciale via l'acquisition du système RMS.

Pouvez-vous nous dire un mot sur l'évolution de la SCG-Ré du point de vue de l'espace et des chiffres ces trois dernières années ?

Les objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre du premier Plan Triennal 2013-2016, ont tous été atteints, comme nous le confirme les taux de réalisations de nos principaux indicateurs de performance, qui ont été largement supérieurs à 100 % dès 2015. Fruit d'une activité commerciale de proximité intense, au cours de cette période, nous avons enregistré un montant de primes acceptées de 14,4 milliards de FCFA contre 12 ; 4 milliards de FCFA en 2014 et 8,6 milliards de FCFA en 2013, soit une progression sur la période de 67,5 %.
Sur le plan financier, dans le cadre de notre développement maitrisé, nous avons mis l'accent sur le renforcement de notre solidité financière et notre rentabilité. Ainsi, nos fonds propres sont passés de 2 milliards de FCFA en 2013 à 7,4 milliards de FCFA en 2015, et notre total bilan de 10,25 milliards de FCFA à 20,78 milliards de FCFA. Le résultat financier avec 482 milliards de FCFA en 2015, a connu une hausse de 114% par rapport à 2013. Enfin, notre résultat net a été en moyenne de 1,2 milliard de FCFA entre 2013 et 2015.
Nos performances comparées à celles des 41 autres réassureurs Africains, nous ont permis en 2015, selon Atlas Magazine, d'être au 1er rang pour le ratio combiné et en milieu de tableau pour le chiffre d'affaires, le résultat net et les fonds propres, pour une société tout juste créée en 2012 par les plus Hautes autorités Gabonaises, symbole du nouveau partenariat Public-Privé et s'inscrivant dans le « Gabon des Services » issu du plan stratégique Gabon Emergent de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République et Chef de l'Etat.
Ce sont des performances très encourageantes et notre modèle va surement faire école dans la sous-région et en Afrique, car nous avons été consultés par les autorités du Cameroun et du Congo qui souhaitent s'inspirer de la SCG-Ré afin de créer également leur compagnie de réassurance.

Monsieur le Directeur Général, ancien ministre, nous croyons savoir que vous avez ajouté un élément important à votre CV, à savoir Docteur. Merci de nous confirmer cette information et de nous dire un mot sur la pertinence de l'actualité du thème choisi pour votre thèse.

En effet 2015 je me suis inscrit à Paris Business School pour préparer un doctorat professionnel orienté vers l'Assurance et la Réassurance. Ma thèse soutenue en janvier dernier porte sur « L'Assurance et la croissance économique en zone CIMA-CEMAC ».
Mon objectif était de revisiter théoriquement, mais aussi de façon pratique la contribution réelle sur le secteur de l'assurance, dans les pays de la zone CIMA en général et ceux de la Zone CEMAC en particulier. Un tel intérêt pour le secteur des assurances, manifesté de très longue date par les Hautes Autorités de nos pays ; traduit une forte conviction : celle de l'importance de ce secteur, non seulement dans la sécurisation des personnes et des biens, mais aussi dans le financement des économies et donc de la croissance économique.

Importez et Exportez
en toute sécurité.

NSIA ASSURANCE TRANSPORTS

NSIA, le vrai visage de l'assurance et de la banque.

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification

Cameroun : 244, Boulevard de la Liberté (Ancien Immeuble SAGA) Bonanjo BP 2759 Douala

Tél : (237) 2 33 50 27 00 / 2 33 43 31 13 / 696 57 52 07 / 677 11 58 28

NSIA Assurances & Banque

Liste des agents généraux autorisés

En application des dispositions du Livre V du Code des Assurances, les personnes morales et les personnes physiques titulaires d'un mandat d'agent général dont les noms suivent, sont autorisées à présenter les opérations d'assurances au public, pour le compte des compagnies d'assurances et dans les circonscriptions ci–après au cours de l'année 2017

A- AXA ASSURANCES CAMEROUN S.A.

N°	NOMS	Localité
1	**AGENCE ODESSO** B.P. 11 969 Tél : 222 20 12 33 / 699 61 87 50 Gérante : DONGUE Odille	Yaoundé
2	**ALLIANCE ASSURANCES Sarl** Gérant : BITTI Joseph	Douala
3	**Célestin MPACKO** BP : 3 610, Tél. : 233 42 88 71 / 699 91 13 38	Douala
4	**ESPERANCE ASSURANCES Sarl** BP : 906 Tél : 233 42 31 59 ; 699 99 45 11 Gérante : MAKOM Henriette ep SOFFO	Bafoussam
5	**GRACE ASSUR Sarl** BP : 313 ; Tél : 233 42 13 49 ; 699 82 68 75 Gérante : NDONGMO Aline Judith ép TSANGUE	Douala
6	KONTCHEU MAUFANG Clauvis **(AXA Liberté)** B. P. 1531 ; Tél. : 233 42 49 69 / 699 97 44 66	Douala
7	LELE René (LEASSUR) B. P. 6 063, Tél. : 233 02 76 72 / 699 86 54 90	Douala
8	LOTHE CONSULTING Sarl BP : 12 727 Tel : 222 20 48 70 / 677 55 93 98 Gérant : LOTHIN ELESSA Louis Deschamps	Yaoundé
9	MATSANG SEYI née NTSAMA Elisabeth BP : 13181, Tél. : 222 23 45 81 / 699 91 34 70	Yaoundé
10	NTIMBANE Delphine Suzel ép. LIM LIBOG BP 906, Tél : 233 43 03 44 / 699 93 53 36	Douala Akwa
11	**ROYAL UNITED Sarl** BP : 1 429 ; Tél : 243 55 07 68 Gérant : ANGUI Emmanuel	Douala
12	**SUCCESS INSURANCE AGENCY Sarl** BP : 25 605 Tel : 222 20 60 12 / 699 92 39 11 Gérant : NJANGANG Apolinnaire Succès	Yaoundé
	B- COMPAGNIE PROFESSIONNELLE D'ASSURANCE (CPA) S.A.	
1	**ASGLORI Sarl** BP : 24 006, Tel : 233 42 42 61 / 675 13 94 88 Gérant : KENGNE	Douala
2	**ASSUREUR DU TROISIEME MILLENAIRE (ATM) SARL** B.P. Tél. : 22 22 47 36 Gérante : NGWONGO Angèle	Yaoundé
3	**CPA IDEALE SARL** BP : 54 TEL : 33 43 43 81 Gérante : TZUKAM NEE KENGNE DELPHINE	Douala
4	**MOLA INSURANCE SARL** BP : 2 785 Gérant : SOMHOUO Jean Pierre	Douala

C- SOCIETE AFRICAINE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCE (SAAR)

N°	NOMS	Localité
1	AGENCE ETOILE Co-Gérants : AMOUGOU MEZANG	Douala-Bessengue
2	ALLIANCES ASSURANCES BP : 15 677 33 43 47 78 Gérante : SIMO Hortense	Douala
3	Elise TEMGOUA BP : Tél :	Yaoundé
4	LONTCHI Lucas BP : 183 ; Tél : 33 33 27 57 ; 699 94 55 17 Gérant : LONTCHI Lucas	Limbé
5	PRESTIGE ASSURANCES SARL Gérante : NEMANGOU Née FABO Gisèle	Douala
6	YOUGWO WANDJI Henri Flavien B.P. 205, Tél. : 77 80 26 12	Bangangté
	D- GARANTIE MUTUELLE DES CADRES S.A.	
1	ALGELO ASSURANCES SARL BP. 7 136, Tél. : 22 31 45 32 Gérant : MOUENDE Alphonse	Yaoundé
2	ASSURANCES LIBERTE SARL BP : 5 208, Tél. : Gérante : MINKO Hélène	Douala
3	BLASIUS EWANG SUBE	TIKO
4	CAMBUSINESS ASSURANCES B.P. 30 178, Tél. : 230 50 88 Gérant : ONDOUA ONDOUA Emmanuel	Yaoundé
5	ESTUAIRE ASSURANCES SARL B.P. : 13 230 Tél. : 3343 19 90 Co-Gérants : MANG Jean Marie. YEDE Vincent de Paul	Douala
6	FIMBI Jeannette (Cabinet d'Assurances et de Conseils) BP : 6563, Tél. : 699 89 07 16	Douala
7	FRAZATI Assurances Sarl BP : Tél : 670 10 10 77 Gérant : TIKOMBOUO Maurice	Yaoundé
8	GARANTIE GLOBALE ASSURANCE Gérant : MBONDO Simon Pierre	Douala
9	GRAND OUEST ASSURANCES SARL BP : 1 411 Gérant : M. MAYEMI Simon Pierre	Bafoussam
10	HAMAD ASSURANCES Sarl BP : Tél : 651 51 78 17 ; Gérant : MBENGA NGOM Hans	Douala
11	LA COLOMBE ASSURANCE SARL BP : 6 808 Tél : 677 31 92 07 Gérant : YOUMBI Nola Hubert	Douala
12	MAT ASSURANCES SARL B.P. : 15 796, Tél. : 77 77 40 10 Gérant : TAMGNO Michel	Douala
13	MUTUELLE ASSURANCES SARL B.P. : 70 Gérant : MVONDO Zacharie	Maroua
14	OCEANE ASSURANCES Sarl BP: 273 ; Tél: 699 77 00 15 Gérante : NGO NDONGO Madeleine ép Nyobe	Kribi
15	PRÉVOYANCE ASSURANCE (PREVASSUR) SARL BP : 3 769 Gérant : M. FEUZEU Anselme	Yaoundé

E- CAMEROON INSURANCE (CAMINSUR) S.A.

N°	NOMS	Localité
1	ATEBA ANKOUNDA Germaine	Bertoua
2	BINGAN Clément	Bafia
3	BOUKAR MADI BP : 35 Gérant : BOUKAR MADI	Mora
4	DAOUDA DJAIDO	Maroua
5	ETS TJOUES INSURANCE B.P : 430 Edéa. Tel. : 674 76 87 14 Gérante : TJOUES Nelly	Edéa /Im Tjoues
6	KAMSU SIEWE Evelyne B.P: 2 060 Yaoundé. Tel. : 699 99 94 03 / 22 01 95 63	Yaoundé Ekounou
7	KONDO Joël BP: 5 028 Douala. Tel. : 677 82 00 12/33421954	Douala Deido
8	MAKON Jacques B.P. 188, Tél. : 677 72 05 85	Buea/OIC
9	NDAM NJOYA Mamouda S/c B. P. 12 400 ; Tel. : 677 53 07 23.	Yaoundé komkana
10	NDONG Barnabé B.P. 418. Tel. : 22 28 37 93	Ebolowa
11	NGO SONG Rose Esther B.P. 6 996; Tel : 677 56 10 38	Yaoundé Mvog ada
12	NGOCK Née BOUM Bernadette S. B.P. 20 802. Tel. : 699 89 71 37	Yaoundé Essos
13	NGOYA	Ngaoundéré
14	NJUJA NEBO Collette B. P. 1 528. Tel. : 677 74 54 69	Yaoundé Biyemassi
15	TAKOU ZOUNDA Félix	Guider
16	TCHATAT Médard S/c B.P. 12 400 Tel. :	Yaoundé Biyemassi
17	TONLIO TCHINDA S/C B.P. Tel. : 22 22 54 32 / 7739 20 30	Douala Ndogpassi

F- SAHAM IARD S.A.

1	AFRI-BEST INSURANCE Sarl B.P. Tél. : 699 52 58 63/33 43 78 53 Gérant : TIFFA Patrice	Bertoua
2	AMBASSA NKOA Mathurin	Mbalmayo
3	ASSURANCE GENERALE DU SEPTENTRION BP : 601 Tél : 699 94 61 15 Gérant : HAMIDOU	Garoua
4	CASSUR ASSURANCES SARL B.P. Tél. : 699 54 61 43 / 33 43 78 53 Gérant : TCHEUFFA Emmanuel	Douala

N°	NOMS	Localité
5	KOUOSHI ASSURANCES B.P. Tél. : 677 78 58 86 Gérant : MBOUOMBOUO Oumarou	Loum
6	PLÉNITUDE ASSURANCES SARL, B.P. 13 145, Tél. : 699 83 57 94 / 75 51 94 68. Gérant : TCHEUTCHOUA Maurice Alex	Yaoundé
7	AB ASSUR CONSEIL Sarl BP : 12 125 ; Tél : 673 47 89 39 Gérant : BOUTCHANG Alice	Yaoundé
	G- ACTIVA ASSURANCES S.A.	
1	COVERIS ASSURANCES sarl BP : 8 545, Tél : 699 31 89 74 Gérant : NYA Jacques	Douala
2	NOVASSUR Sarl. B.P. 4 454, Tél. : 30 50 13 00 Gérant : EBANA Baudouin	Yaoundé
3	PREVENTIS ASSURANCES S.A. B.P. 7 201, Tél. : 22 21 26 23 Directeur Général : MONKAM POUGOM Jean Marcel	Yaoundé
4	PRIMA ASSURANCES Sarl BP : 1 589, Tél. : 33 42 28 98 Gérant : TCHOUANGA Louis	Douala
5	SODREAS ASSURANCES B.P. 893, Tél. : 33 00 27 76 Directeur Général : DJOMO Joseph	Douala
6	VIVA ASSURANCES Sarl BP : 3 987, Tél : 699 07 88 31/33 20 95 66 Gérant : WANDJI Fulbert	Douala
	H- PRO ASSUR S.A.	
1	NATIONAL ASSUR SARL B.P. 279 Gérante : HAWA MADJA	N'Gaoundéré
2	SAWAFF S.A. B.P. 4 701 Tél. : Directeur Général :	Yaoundé
	I- CHANAS ASSURANCES S.A.	
1	BEN OUMAR Sarl BP : 680 Tél : Gérant : BADJOA Oumarou	Ngaoundéré
2	PECH ASSURANCES SARL Gérant : Fréderic PECH	Douala
	J- SAMARITAN INSURANCE INC.	
1	ACE Insurance SARL. BP : 6230 ; Tél : 222 22 62 47 Gérant : OKALA MBEDE Adalbert	Yaoundé
2	JASTOM COMPANY LTD BP : 6230 ; Tél : 222 22 62 47 Gérant: NSOMO Simon	Bamenda
3	SALVATION INSURANCE GROUP SARL BP : 6230 ; Tél : 222 22 62 47 Gérant : NJOYA TCHANA ABOUBAKAR	Buea

K- ASSURANCES ET REASSURANCES AFRICAINES (AREA) S.A.

N°	NOMS	Localité
1	ASSURANCE LE BOUCLIER (BOASSUR) BP: 12 262; Tél: 233 43 81 91/699 90 16 32 Gérant: DONFACK Edouard	Douala
2	FLY INSURANCE CORPORATION Sarl BP : 22 055 Tél: 222 30 57 54 Gérant : TCHATCHOU SOUNGNO Norbert	Douala
3	STAR ASSUR BP : 350 Tel : 699 96 01 59 / 233 45 19 15 Gérante : WOUKING Clotilde	Dschang
4	TCHOUPOU Victor BP : 15 584 Tél : 699 56 74 26 Gérant : TCHOUPOU Victor	Ngaoundéré
5	TSETEZO BP: 15 584; Tél: 677 66 35 78 Gérant: TSETEZO Edouard	Douala
6	YIDI BP : 15 584 Tél : 699 99 72 96/ 33 43 81 97 Gérante : YIDI Clémentine	Douala
7	YMELE Marcous TIM BP : 15 584 Tél : 699 99 72 96 Gérant : YMELE Marcous TIM	Mbouda
L- SUNU ASSURANCES VIE-CAMEROUN		
1	LOTHE CONSULTING Sarl BP : 12 727 Tel : 22 20 48 70 / 677 55 93 98 Gérant : Gérant : LOTHIN ELESSA Louis Deschamps	Yaoundé
M- ZENITHE ASSURANCES S.A		
1	KAPTCHE ép. NOUTONG Elisabeth BP : 13 053 ; Tel : 699 96 70 16 / 33 43 45 73	Douala
2	PROGRES ASSURANCES Gérant : BOUBA RAGO	Yaoundé
3	SIMO ép. FOKO BP : 6 908 Tel : 696 29 04 74	Douala
N- NSIA CAMEROUN		
1	EVERGREEN INSURANCE INCORPORATED LTD BP : 69 ; Tél : 233 32 37 84 ; 675 30 17 19 Gérant : NGWANI Roland	Buéa
O- ALLIANZ S.A.		
1	AMT ASSURANCES BP : 105, Tel : 233 50 20 00 Gérant : MBOUROU ATANGANA	Douala
2	FM SYNERGIE BP : Tél : Gérant : MISSIKONG OYEB Fabien	Kribi
P- ASSURANCES GENERALES DU CAMEROUN (AGC) S.A.		
1	PETNGA NDJABO ép FONING BP : Tél : Gérante : PETNGA NDJABO	Bertoua
Q- BENEFICIAL GENERAL INSURANCE S.A.		
1	BENEDICTION Sarl BP : 2328 Tél : 233 42 23 07 Gérante : ONGLA ONGLA Adolphe	Douala

Liste des courtiers autorisés

En application des dispositions du Livre V du Code des Assurances, les personnes physiques et morales dont les noms suivent sont autorisées à exercer l'activité de courtage d'assurance en République du Cameroun au titre de l'exercice 2017:

N°	NOMS ET PRENOMS	SIEGE SOCIAL
1	ACCORD & BOURGNE SA BP : 193 Tel : 22 27 25 43/699 89 05 49/674 69 07 50 D. Général : MAMADOU SAIDOU	Garoua
2	AFRIGROUPE INSURANCE S.A BP : 5 816 Gérant : KWENDE Maurice	Yaoundé
3	AFRIQUE ASSURANCES SARL BP : 7 395. Co-gérantes : NGAMEN Louise Angeline ép NKOU GUETCHUESSI NOUSSI ép. Takam	Yaoundé
4	AGENCE D'ASSURANCE DES CADRES (AAC) SARL. BP : 4 758 ; Tél. : 22 22 11 59 / Fax : 22 22 32 10 Gérant : OYONO Martin	Yaoundé Nlongkak
5	AKO ASSURANCES Sarl BP : 08 861, Tel : 699 387 163 Gérant : DJOUKENG Jean Paul	Douala
6	ALL RISK INSURANCE COVERAGE (ARIC) SARL BP: 30 884 Co-gérants: KAPNANG Micheline epse TCHIPAWU, TALLA François	Yaoundé
7	ASPRO Sarl BP : 733 ; Tél : 697 75 30 30 Gérant : DALIL ADAMA	Ngaoundéré
8	ASSURANCE DES MONTS BTOS BP : 8 936 Tel : 33 41 32 12/699 78 58 45 Gérant : TSODJIO Frédéric	Douala
9	ASSURANCE LA PROMPTITUDE S.A. (ASPROM) BP : 2 739 Tel 233 14 95 11 Gérant : DJIKAM KOMEN Abel	Mbouda
10	ASSURANCE LA GRACE SARL BP : 8 060 ; Tél : 677 52 84 38 Gérante : AGHA SENGE OMAGHA	Douala
11	ASSURANCES PRUDENCIA SARL B.P. 11 402, Tél. : 699 64 64 07 Gérant : DJUINJE ANI Vivienne	Douala
12	ASSUREUR CONSEIL CHRISTIANE N (ACCN) Sarl. BP : 418 Tel : 33 18 87 64/675 78 02 45 Gérante : NZEPA Christiane ép NJANGA NJOH	Douala
13	ASSUREURS ASSOCIES SARL B.P. 1 237, Tél. : 699 25 20 10 Gérant : SANDJO Gilles Robert	Douala
14	BEST INSURANCE COMPAGNY Ltd BP : 06 Tel : 699 47 73 69 Gérant : TCHATCHANG Jean Daniel	Buéa
15	BEST SECURITY BROKERS SARL BP : 466 ; Tél : 222 68 60 87 Gér. : KANMOUGNE ép FOKWA Claire	Yaoundé
16	BEST WAY INSURANCE Ltd BP : 4369; Tél: 677 74 40 48 Gérant : TIENTCHEU YOSSA Guy	Douala
17	BRITANIA ASSURANCE ASSISTANCE SARL B.P. 15 154 ; Tel : 233 42 03 05 Gérant: KENNE Mathurin Honoré	Mbouda
18	BUILDERS INSURANCE GROUP SARL. BP : 8 041 Tel : 699 79 38 45 Gérant : Arnauld Malthus PAGUY	Yaoundé
19	CAMEROON INSURANCE ADVISORS BP : 12 615 Gérante: NGO BONGA	Douala
20	CAPITAL ASSURANCES S.A BP : 2 825 Yaoundé Tel : 22 84 15 89/ 677 49 92 55 Gérant : HOKGUEP NOUPOUE Louis	Yaoundé
21	CAPITAL INSURANCE Ltd BP : 8076, Tel : 672 858 423 Gérant : TCHANKOU PETNGA Rodrigue Dimitri	Douala
22	CAREAS SARL BP : 30 960 ; Tél : 677 74 39 48 Gérant : LEPATOUO Alain Bertrand	Yaoundé
23	CRYSTAL ASSURANCE SARL BP : 12 568 ; Tél : 670 43 15 43 Gérant : KENGNE André Gilbert	Douala
24	DASA ASSURANCES Sarl BP : 5 090, Tel : 674 373 667 Gérant : NOGUEM MODJO Thomas C.	Douala
25	EASY INSURANCE SARL, B. P. 3 158 Gérant : TCHINDA DIFFO René.	Yaoundé
26	ECO ASSURANCES S.A BP : 1 500 Tel : 75 53 00 25 Gérant : OUM Daniel	Douala
27	EXCELLENCE INSURANCE LTD BP : 8 740 Tel : 699 92 91 61 / 670 54 53 08. Gérant : BATACKE Samuel	Douala

N°	NOMS ET PRENOMS	SIEGE SOCIAL
28	EXPRESS INSURANCE SARL, B. P. 12 340 ; Tél. : 22 20 35 03 Gérante : MASSAGA MBOUET Marc Aurélien	Yaoundé
29	FUTURIX ASSURANCES Sarl B.P. 14 200, Tél. : 22 20 03 41 / 677 59 11 62 Gérant : ZEH OKOMEN David	Yaoundé
30	GENERALIA ASSURANCE S.A. BP : 15 400 ; Tél : 233 43 93 82 Directrice Générale : MATUENO DJOKO Laure Nicaise	Douala
31	GESTAS (SOCIETE GESTION ASSURANCES FINANCE) B .P. 15 170, Tél : 22 31 44 80 Gérant : KATEU Baudelaire.	Yaoundé
32	GIGASSUR Sarl BP: 4 512 Tel : 222 12 23 70 / 697 26 38 54 Gérant : NGUEAP Victor	Douala
33	GLOBAL RISK INSURANCE SARL, B. P. 7 267 Gérant : GWED Gustave	Yaoundé
34	GLORY INSURANCE SARL SARL BP : 3 657 ; Tél : 699 07 50 70 Gérante : KANOUPASSE TEIGNI-GOU Doris ép. KAMGAING	Douala
35	GOLDEN ASSURANCE SARL BP: 378 Tel: 699 81 91 94 Gérant: KAMDEM FOTSO Aubin	Douala
36	GRAS SAVOYE S.A. BP : 3 014 Douala Directeur Général : SAMB FAYEZ	Douala
37	GROUPE ASCOMA BP : 544 Directeur Général : COUSIN Denis sylvain	Douala
38	INSURANCE LLYOD AFRICA BP: 4 037 Tel: 694 94 33 94 Gérante : MBA Anastasie Mireille	Douala
39	INSURMED SA BP : 15 302 Tel : 699 731 597 Gérant : TAGNE TALLA Modeste	Douala
40	Inter-African ORION BP : 2 868, Tel : 222 073 515 Gérant : MBIAKOP Hugues	Yaoundé
41	KOM LUCIEN ASSUR, BP : 1 954, Tél. : 22 20 78 35 Gérant : KOM Lucien	Yaoundé
42	LA PRUDENCE ASSURANCES SARL BP : Tel : 699 91 00 60 / 679 85 11 Gérant : ADJAOUNG François	Douala
43	LEADER ASSURANCES Sarl BP : 3 501 Tel : 694 16 85 93 / 677 70 81 61 Gérant : EDIDIE MBOULA Martial R.	Douala
44	LES MUTUELLES REUNIES SARL BP : 12 125 Tél : 222 20 53 52 fax : 222 21 26 85 Gérant : TCHATCHOUANG Jean B.	Yaoundé
45	LIBERTIS ASSURANCES BP 15 491, Tél : 233 42 90 78 Gérante : NGUESSONG Charlotte	Douala
46	MACOSAC B.P : 15 480, Tél. : 33 06 42 76 Gérante : KOMGUEUM FENKAM Flavie ép. DEFFO	Douala
47	MERIDIEN ASSURANCES SARL BP : 4 212 Tel : 33 02 44 38 Gérant : KAMDEM Siméon	Douala
48	MERINS INSURANCE S.A BP : 12 632 Gérant : DJEUKAM Joseph	Yaoundé
49	MERVEIL ASSUR (MERAS) Sarl BP : 909 ; Tél : 677 77 33 65 Gérante : TIMOU Marie Florence ep MBOUWE	Douala
50	MIDWEST INSURANCE LTD BP : 4 609 ; Tél : 699 35 35 59 Gérant : HEBANG Félix NYAMBIO	Yaoundé
51	MOUATCHO's INSURANCE AGENCY BP : 1 385 Tel 33 43 08 55 Gérant: MOUATCHO Elie	Douala
52	MOUNT FAKO INSURANCE BROKERS & Co. SARL BP: 1 394, Tél: 677 20 28 78 Gérant : MOSENGE Humphrey	Douala
53	MUTUELLE PRO ASSURANCES Sarl BP : 18 269. Co-Gérants: KOUAHIM Osée KOTTO Samuel	Douala
54	NOUVELLE GENERATION D'ASSUREURS. BP : 5 109 Gérant : ELOMO ALIANA Rodrigue	Yaoundé
55	NOVERLA ROBERTIS Sarl BP : 1 829, Tel : 696 576 167 Gérant : AKONO NOUMBA Gilbert	Yaoundé
56	OCA (OFFICE DE COURTAGE D'ASSURANCES) SARL BP : 667 Gérant : TCHOUELA Flaubert	Douala
57	OZAUNE ASSURANCES SARL BP : 11 490, Tél. : 677 89 00 32 Gérant : KAUTE Jean Paul	Douala
58	PARFAIT INSURANCE SARL BP : 1 933. Gérant : SENENOU Charles	Douala
59	PARTNERS SARL UNIPERSONNELLE BP : 4 778 Gérante : NGOULLA TSANGUE ép FONDOP	Douala

REMORQUAGE ET AIDE AU CONSTAT GRATUITS

SAHAM ASSURANCE AUTO

En cas de panne ou d'accident, nous sommes à vos côtés.

Quel que soit votre type de véhicule, bénéficiez d'offres adaptées à vos besoins.
En cas de choc ou de panne, le constat et le remorquage de votre voiture sont gratuits.
Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'une de nos agences.

ASSISTANCE
650 10 81 50

SAHAM
Assurance
Avancez librement

N°	NOMS ET PRENOMS	SIEGE SOCIAL
60	PAUL BALEP ASSURANCES SARL BP : 16 098 Gérant : Paul BALEP	Yaoundé
61	PHENIX ASSUR Sarl BP : 4 841 ; Tél : 699 16 40 14 Gérant : KEMEGNI FUZE Marcel	Yaoundé
62	PRAGMA ASSURANCES SARL B.P. 33 771, Tél : 677 41 73 85. Gérant : ATANGANA MVIE.	Yaoundé
63	PREMIUM BROKERS INSURANCE SARL BP : 2 355 ; Tél : 699 92 72 87 Gérante : NGANI MEIGNIDON DIFFO Mireille Nicaise	Douala
64	PREVOYANCE ASSURANCE DU CAMEROUN (PAC) BP : 2 078, Tél. : 33 43 32 75 Gérante : BONSA Victorine	Douala
65	PROXIMA ASSURANCE CAMEROUN (PROXAC) BP : 782 ; Tél : 696 29 92 89 Gérant : MOUNCHILI Moïse	Douala
66	PROXIMUS ASSURANCE Sarl BP : 6 714 Tel : 75 52 40 20 Gérant : FOTSO Ludovic Paulin	Douala
67	RENASSUR S.A. BP : 13 809 ; Tél : 697 36 89 67/ 676 17 45 38 Directeur gén. : OYONO ELONO Willy	Yaoundé
68	ROCASSUR Sarl BP: 5 802 Gérant : TAMOUFE TCHINDA Roger	Douala
69	SAAG INSURANCE SARL, BP : 6 310, Tél. : 22 06 38 23 Gérant : TACKE NJOCKE Charlemagne	Yaoundé
70	SAFEWAY INSURANCE AND ASSURANCE (SIAC) LTD BP : 759 ; Tél : 233 36 28 23 ; 676 17 89 63 Gérant : TATSA FOKWANG Norbert	Bamenda
71	SAHEL ASSURANCES Sarl. BP : 11 640 Tél : 677 587 112 ; 677 757 456 Gérant : MIBOG Jean	Douala
72	SANAGA ASSURANCES Sarl BP : 4 950 Tel : 677 05 39 27 / 699 85 03 56 Gérant : MELI NZOTI ep NOUBISSIE Célestine	Douala
73	SEGUE Michel Didier, BP : 459	Sangmélima
74	SEGURIS ASSURANCE SARL BP : 3 780 ; Tél : 233 42 90 96; 696 77 58 70 Gérant : AMBASSA Barthelemy	Douala
75	SICCA INSURANCE S.A. BP : 15 448 ; Tél : 233 43 79 15 Gérante : MELI née TSESSUE BOUNKEU Nicole	Douala
76	SOCARNO BP : 848 ; Tél : 694 07 94 95 Gérant : MAMOUDOU AMADOU	Maroua
77	SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCES DU FUTUR (SOCAF) B. P. 694 Tél. : 222 28 35 98 Gérante : SIME ép KAMDEM Anne	Ebolowa
78	SOCIETE GENERALE DE COURTAGE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES (SOGECAR) B.P. 3484 Directrice Générale : EBELE MOUAYE Hermine	Douala
79	SOCIETE INTERNATIONALE DE REPRESENTATION D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE S.A. (SIRCAR) BP : 11 217 Tel/fax : 22 23 25 75 Gérant : ONDOUA Antoine Janvier	Yaoundé
80	SOGERIC SARL BP: 6 997, Tél: 22 23 97 67 Gérante : DJUKEM Elise	Yaoundé
81	SOKAS ASSURANCES SARL BP : 15 351, Tél : 677 78 39 90 Gérante : KENMOGNE Marie	Douala
82	SOPAC Sarl. BP : 1 251 Tel : 243 04 95 96. Gérant : KONA NGOMENI Alexis Kartel	Douala
83	Sté EXPERTISE et CONSEIL en ASSURANCES (EXCA) BP : 256, Tel : 699 65 39 92 Gérant : TSAFACK Achille	Douala
84	SYNOPSIS ASSURANCES SARL BP : 14 465 ; Tél : 22 70 60 82 Gérant :	Yaoundé
85	TOASMI Assurance Sarl BP : 24 045, Tel : 243 03 32 54 Gérante : TEZANOU KAFACK Georgette	Douala
86	UNIVERSAL INSURANCE SARL, BP : 33 340, Tél. : 222 23 12 06 Gérante : KAPTOUOM née MAGUEKAM Marthe Clarisse.	Yaoundé
87	WESTERN INSURANCE SARL, BP: 4 154, Tél. : 22 01 98 04 Gérant : TIOFACK Etienne	Yaoundé

SUNU Assurances

Assurer la vie qu'ils auront demain !

Sécuriser votre Retraite !

Optimiser vos placements pour demain !

SUNU Assurances Vie Cameroun

Tél. : (237) 233 42 12 46 - Fax : (237) 233 42 12 82

cameroun.vie@sunu-group.com

www.sunu-group.com

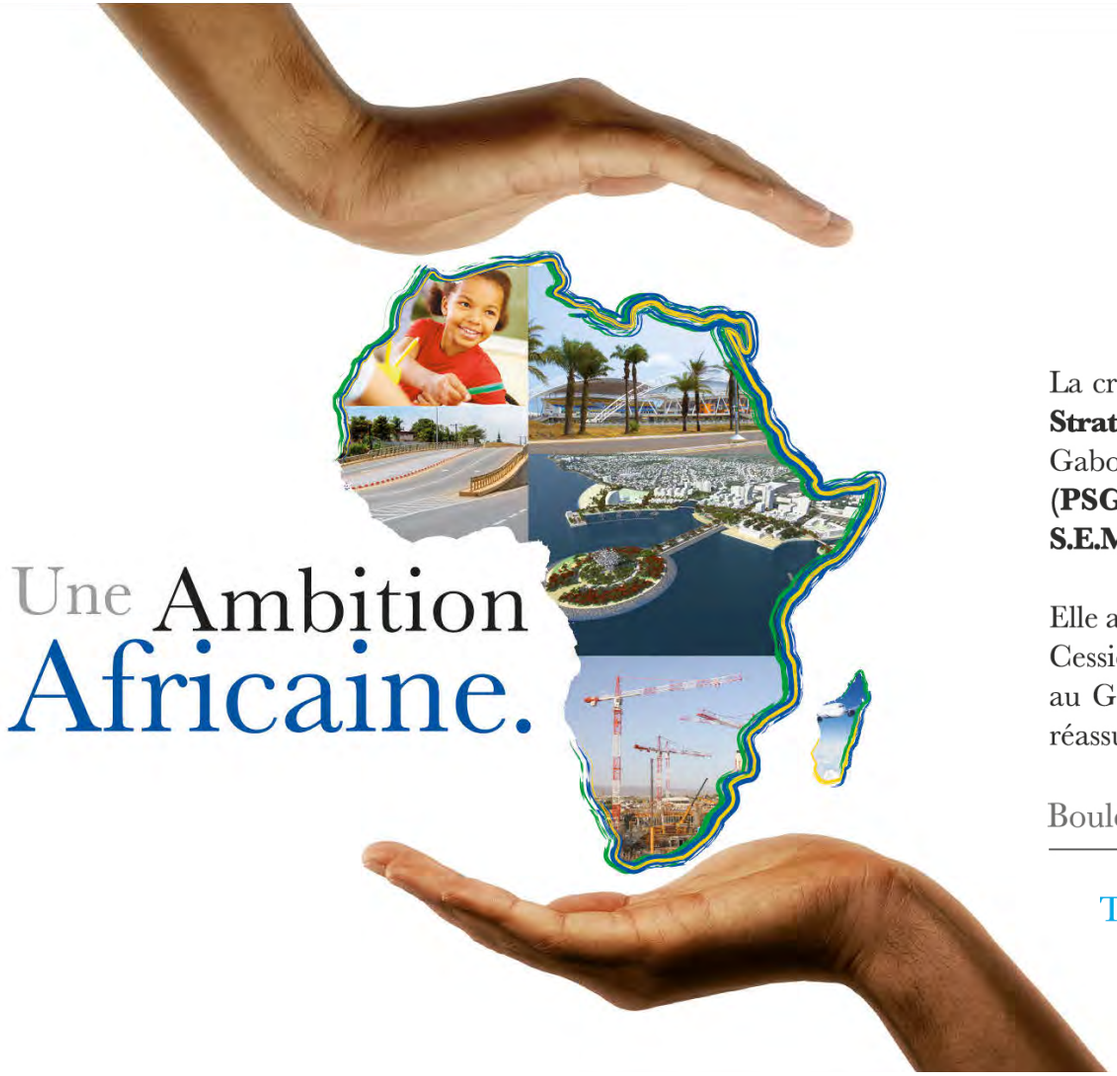

SCG-Ré

Société Commerciale Gabonaise de Réassurance

La création de la SCG-Ré, filiale du **Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS)** s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique économique du Gabon, clairement déployée dans le **Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)** à travers le pilier « **Gabon des Services** » et impulsée par **S.E.M le Président de la République, Chef de l'Etat, Ali BONGO ONDIMBA**.

Elle a pour mission de gérer, au nom et pour le compte de l'Etat Gabonais, la Cession Légale sur les primes et cotisations des sociétés d'assurances exerçant au Gabon. Par ailleurs, sa vocation s'étend également aux acceptations en réassurances conventionnelles (Facultatives et Traités) du Continent.

Boulevard de Frère Macaire (Face Aéroport International Léon Mba)

B.P. : 6757 Libreville Gabon
Tél. : (241) 01 44 28 44 / 01 44 28 45 • Fax : (241) 01 44 28 46
Email : infos@scg-reass.com • Site web : www.scg-reass.com